

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_204

**OBJET : PRÉSENTATION ET DÉBAT
SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES DE LA
CRC – STATION DE SKI ST-PIERRE-DE-
CHARTREUSE / LE PLANOLET**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre 18 h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mardi 12 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 27

Pouvoirs : 4

Votants : 31

Résultat des votes :

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Martine MACHON à Suzy REY ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT

CONSIDÉRANT le rapport comportant les observations définitives de la CRC sur la gestion de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières relative aux acteurs publics locaux du tourisme hivernal face au changement climatique concernant les exercices 2017 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées,

CONSIDÉRANT l'obligation de communiquer ce rapport (joint en annexe) au conseil communautaire qui doit en débattre,

CONSIDÉRANT l'article L.243-9 du code des juridictions financières disposant « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, la présidente de l'EPCI à fiscalité propre présentera devant la même assemblée les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des Comptes ».

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **CONSTATE** la présentation du rapport d'observations définitives
- **CONSTATE** qu'il y a bien eu débat

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

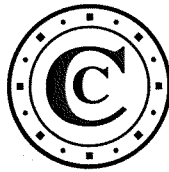
Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 décembre 2023.

La Présidente,

Anne LENFANT.





Le

24 NOV. 2023

Le président

Dossier suivi par : Corinne Vitale-Bovet, greffière
T 04 72 60 12 79
auvergnerhonealpes@ccomptes.fr

Réf. : **D 231568**

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : notification du rapport d'observations définitives
et de ses réponses relatives au contrôle des comptes
et de la gestion de la communauté de communes Cœur
de Chartreuse

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception (Article R. 241-9 du
code des juridictions financières)*

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté de communes Cœur de Chartreuse et de la commune de Saint-Pierre de Chartreuse dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières relative aux acteurs publics locaux du tourisme hivernal face au changement climatique concernant les exercices 2017 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion et au plus tard dans le délai de deux mois suivant sa communication par la chambre, ce document sera publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Madame Anne LENFANT
Présidente de la communauté de
communes Cœur de Chartreuse

anne.lenfant@cc-coeurdechartreuse.fr

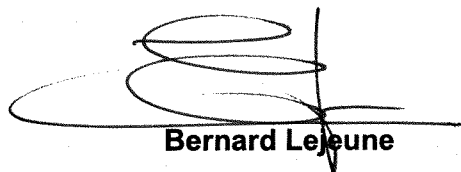
Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet ainsi qu'au directeur départemental ou des finances publiques.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

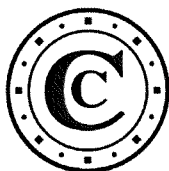
Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Bernard Lejeune



COMMUNICATION

**DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
Communauté de communes Cœur de Chartreuse**

À RETOURNER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS A LA

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124, Boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

Courriel : auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

Nom de la collectivité territoriale, de l'établissement public ou de l'organisme :

Conformément aux dispositions des articles L. 243-6 et R. 243-14 du code des juridictions financières, le présent rapport d'observations définitives sera porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, qui se tiendra le :

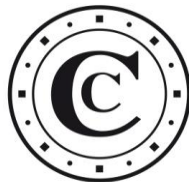
.....

Le procès-verbal de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il aura été procédé à la communication du rapport vous sera transmis aussitôt après celle-ci.

Fait à

Le.....

Le représentant légal,



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

LA STATION DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE – LE PLANOLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR-DE-CHARTREUSE ET COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE (Départements de l'Isère et de la Savoie)

**Les acteurs publics locaux du tourisme face au
changement climatique en montagne**

Exercices 2017 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés, a été délibéré par la chambre le 28 septembre 2023.



TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION.....	8
1 LE TERRITOIRE ET LA GOUVERNANCE	11
1.1 La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse	11
1.2 La commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse	12
1.3 La station Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet	14
1.4 Le parc naturel régional de Chartreuse : périmètre de la stratégie de développement.....	16
2 UNE STATION EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE.....	18
2.1 Une instabilité chronique des modes de gouvernance.....	18
2.2 Un patrimoine important et, pour partie, vieillissant.....	19
2.3 Un équilibre financier introuvable	23
2.3.1 Une épargne insuffisante pour couvrir les annuités d'emprunt.....	23
2.3.2 Un résultat d'exploitation déficitaire.....	24
2.3.3 Une situation bilantielle intenable.....	25
2.4 Une tentative d'externalisation de la gestion	25
2.4.1 La situation financière de la communauté de communes Cœur-de- Chartreuse.....	25
2.4.2 L'échec de la régie intéressée.....	27
2.4.3 La reprise en gestion directe.....	27
2.4.4 Les conséquences de la gestion intercommunale de la compétence gestion du domaine skiable	28
3 L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA STATION	33
3.1 Une évolution climatique défavorable à la poursuite du ski alpin	33
3.1.1 Une forte sensibilité au changement climatique	33
3.1.2 Fiabilité de l'enneigement de la station de Saint-Pierre-de- Chartreuse en comparaison des stations pyrénéennes et alpines.....	35
3.2 Les conséquences sur l'exploitation des remontées mécaniques	38
3.2.1 L'évolution du nombre de jours d'exploitation.....	38
3.2.2 Un recours très marginal à l'enneigement artificiel	40
4 LES ÉVOLUTIONS DU POSITIONNEMENT TOURISTIQUE DE LA STATION DE SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE	43
4.1 Des retombées économiques et sociales du ski alpin non mesurées	43
4.2 Un diagnostic aujourd'hui largement partagé sur l'avenir de l'activité de ski alpin en Chartreuse	44
4.3 Les atouts du territoire pour faciliter la mutation.....	44
4.3.1 Une activité touristique répartie sur deux saisons.....	44
4.3.2 Un modèle d'exploitation du ski alpin a minima : le domaine skiable de Saint-Hugues-Les-Egaux	46

4.4 Les enjeux de la requalification et du développement des hébergements touristiques	47
ANNEXES	49
Annexe n° 1. Échantillon de stations comparables à Saint-Pierre-de- Chartreuse.....	50
Annexe n° 2. Types de remontées mécaniques	51
Annexe n° 3. Chiffre d'affaires saison 2022/2023 par jour	52
Annexe n° 4. Taxe de séjour perçue sur le territoire de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse de 2020 à 2022	53

SYNTHÈSE

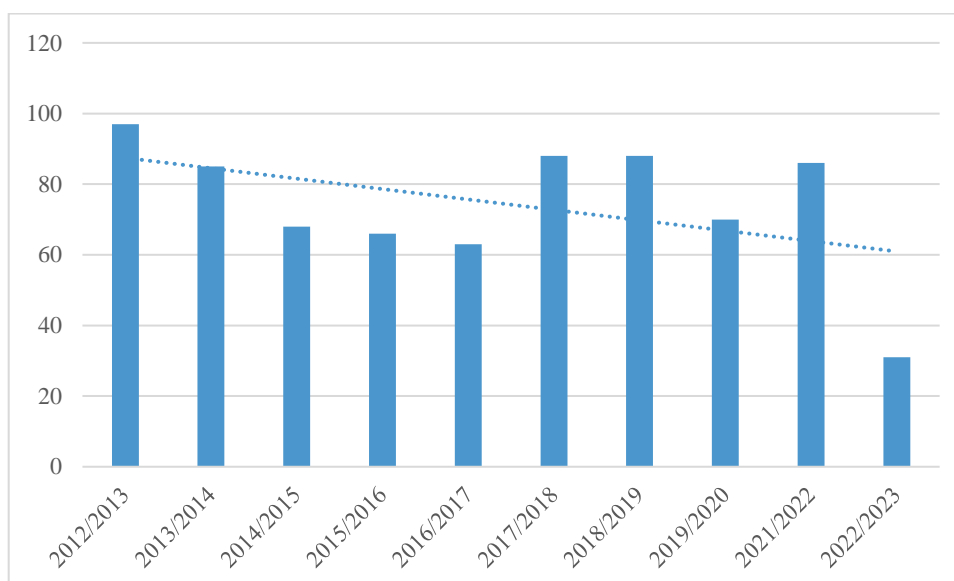
Une station de moyenne montagne fragilisée par le changement climatique

La station de Saint-Pierre-de-Chartreuse Le Planolet, à 25 km de Grenoble et 35 km de Chambéry, s'étend sur les communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Saint-Pierre-d'Entremont, deux communes membres de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

Située en moyenne montagne, à 900 m d'altitude en bas des pistes et 1 789 m au sommet de la Scia, elle est particulièrement exposée à un risque de chute de la fréquentation lié à l'insuffisance de l'enneigement.

L'enneigement naturel aléatoire et le recours très marginal à l'enneigement artificiel - rendu difficile par la fragilité de la ressource en eau et les caractéristiques du territoire - conduisent à constater une forte variabilité du nombre de jours d'ouverture du domaine skiable avec une tendance globale à la diminution des jours d'ouverture de la station depuis dix ans.

Graphique n° 1 : nombre de jours d'exploitation saisons 2012/2013 à 2022/2023 (hors saison 2020/2021)



Source : audit MDP 2016 et Stratorial 2020, données Communauté de communes Cœur-de-Chartreuse ; retraitement CRC

Une exploitation structurellement déficitaire

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs gestionnaires se sont succédé à la tête de la station et plusieurs modes de gestion ont été expérimentés : directement par la commune de Saint-Pierre de Chartreuse puis par le SIVU regroupant cette dernière et Saint-Pierre-d'Entremont jusqu'au transfert de la compétence à la communauté de communes Cœur de Chartreuse en 2016 qui l'a confié à un établissement public dédié avant d'expérimenter la

délégation de service public pour la saison 2021/2022 avant de reprendre la gestion en régie directe en 2023.

**Schéma n° 1 : les différents modes de gestion utilisés depuis 2012
(communauté de communes depuis 2016)**



Source : CRC ARA

Aucun modèle n'a permis d'atteindre un équilibre financier et le déficit structurel peut être évalué à 300 k€ (variable selon le périmètre d'exploitation).

Le déficit d'exploitation est aggravé par un parc de remontées mécaniques supérieur à la moyenne des stations similaires et dont l'âge moyen conduit à de lourdes charges d'entretien.

Un territoire qui n'a pas des ressources financières suffisantes pour assumer ces déficits.

Pas plus que celles de la commune de Saint-Pierre de Chartreuse, les capacités financières de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse ne lui permettent d'assumer la charge récurrente d'une exploitation structurellement déficitaire des remontées mécaniques.

La gestion des domaines skiables au niveau communautaire présente l'avantage d'une appréhension globale de la situation d'un territoire par rapport aux mutations d'un modèle de développement moins exclusivement centré sur l'activité de ski alpin qui appelle des décisions rapides sur l'exploitation des équipements de remontées mécaniques.

Toutefois, si la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse ne souhaite plus supporter les déficits structurels de la station de Saint-Pierre de Chartreuse, elle n'a pour autant pas défini de stratégie pour une sortie organisée de l'exploitation du domaine skiable (adaptation du modèle ou fin d'exploitation planifiée).

La possibilité d'une exploitation plus réduite du domaine skiable (sans équipements lourds de type téléportés), plus axée sur l'apprentissage peut être une option envisageable pour la station de Saint-Pierre de Chartreuse selon le modèle de Saint-Hugues-les-Egaux.

Un territoire qui dispose d'autres atouts pour développer son économie touristique

Les différents acteurs du territoire ont aujourd'hui pris en compte la nécessité d'une mutation du modèle économique touristique devenue urgente.

Il s'agit de sortir d'une spirale qui associe une activité de ski alpin déclinante et une destination « Chartreuse » axée sur le tourisme à la journée et trop peu sur le séjour.



Les insuffisances qualitatives et quantitatives du parc d'hébergements touristiques constituent un frein au développement de la destination et l'enjeu de l'amélioration de l'offre immobilière apparaît essentiel.

Toutefois, elle dispose de nombreux atouts favorisant une mutation déjà engagée :

- une notoriété nationale et internationale importante (tant par son histoire religieuse que par le produit phare de la liqueur) ;
- un territoire très préservé avec une qualité paysagère reconnue ;
- la proximité avec de grandes agglomérations avec un potentiel de clientèle très important.

INTRODUCTION

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail 2023, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse pour les exercices 2017 et suivants, dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières relative aux acteurs publics locaux du tourisme hivernal face au changement climatique.

Le contrôle a été engagé par lettre du 3 mars 2023 adressée à M. Stéphane Gusmeroli, maire de la commune de Saint-Pierre de Chartreuse depuis mars 2017. Son prédécesseur sur la période de contrôle, M. Yves Guerpillon, a été informé par lettre du 27 mars 2023. Le 3 mars, un courrier a été envoyé à Mme Anne Lenfant, présidente de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse depuis octobre 2020. M. Vial, président de l'établissement du 16 juillet au 28 octobre 2020, a été averti par courrier du 29 mars 2023 ; à la même date, un courrier a été adressé à M. Denis Séjourné, président de 2014 à 2020.

Conformément au plan de contrôle, les investigations ont porté sur les thèmes définis par l'enquête nationale menée par la formation inter-juridictions commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes relative aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique en montagne. Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la présentation de la commune et de la station ;*
- la prise en compte du changement climatique par les acteurs locaux ;*
- les effets du manque d'enneigement sur les finances de la commune et de la régie autonome des remontées mécaniques ;*
- le ski de piste et l'enneigement artificiel ;*
- la diversification des activités de loisirs hors neige.*

L'entretien prévu par l'article L. 243-1 al.1 du code des juridictions financières a eu lieu le 4 juillet 2023 avec le maire de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse. M. Stéphane Gusmeroli, et le 3 juillet 2023, avec son prédécesseur, M. Yves Guerpillon, le 7 juillet avec Mme Anne Lenfant, présidente de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse, le 3 juillet 2023 avec M. Cédric Vial et avec M. Denis Séjourné.

Le rapport a été adressé le 26 juillet 2023 à Stéphane Gusmeroli, maire en fonctions, à M. Yves Guerpillon, ancien maire, à M. Cédric Vial et M. Denis Séjourné, anciens présidents de la CCCC et, le 31 juillet 2023, à Mme Anne Lenfant, présidente en fonctions de la CCCC.

Un extrait a été adressé à Mme Valérie Torres, présidente de l'association de ski Saint-Hugues-Les-Egaux, le 26 juillet 2023.

Un extrait a été adressé à Jean-Christophe Ailloud, président de la SEM Savoie ingénierie touristique, le 26 juillet 2023.

M. Stéphane Gusmeroli a obtenu un délai supplémentaire de réponse, prorogé au 15 septembre 2023.



M. Stéphane Gusmeroli, maire en fonctions, a répondu par un courrier reçu le 12 septembre ; son prédécesseur, M. Yves Guerpillon, a fait parvenir sa réponse le 25 août 2023 ; aucune autre réponse n'a été apportée ; Mme Lenfant a indiqué par mail qu'elle ne souhaitait pas formuler de réponse.

Le développement des territoires de montagne au cours de la seconde moitié du XX^e siècle a été porté de manière prépondérante par le tourisme, qui représente environ 20 Md€ de chiffre d'affaires et 120 000 emplois sur l'ensemble des massifs français, en tenant compte des remontées mécaniques, de la restauration et du commerce. Ces recettes proviennent en grande partie de la saison hivernale.

Confrontées au changement climatique, les stations de ski font face à un enneigement de plus en plus aléatoire qui questionne la durabilité de leur modèle économique.

L'enquête dans laquelle s'inscrit ce rapport vise à répondre à trois questions.

- *Quelles sont les conséquences du changement climatique sur le tourisme hivernal en montagne ?*
- *Comment les collectivités territoriales se sont-elles adaptées au changement climatique ?*
- *Quelles sont les stratégies d'adaptation les plus pertinentes et les mieux adaptées aux particularismes des territoires ?*

Plusieurs contrôles des comptes et de la gestion ont concerné les gestionnaires successifs du domaine skiable (la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, l'EPIC domaine skiable rattaché à la communauté de communes) pointant le déséquilibre structurel de l'exploitation des remontées mécaniques.

Plusieurs saisines budgétaires, dont la dernière en 2023, ont concerné les mêmes acteurs pour des raisons de déséquilibre budgétaire liés à l'exploitation du domaine skiable.

La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse n'a pas fait l'objet d'un contrôle de la chambre. Le précédent contrôle de la commune était un contrôle organique portant sur les exercices 2009 à 2014 dont le ROD a été communiqué le 6 octobre 2016. Un rapport de 2016 a concerné le SIVU des sites alpins de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet.

Plusieurs saisines budgétaires ont concerné la commune, le SIVU et l'EPIC (anciennes structures de gestion de la station voir ci-dessous) pour des déséquilibres des CA et/ou des BP :

- *SIVU : avis budgétaire 2 juin 2016 (L. 1612-14 et L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales) sur BP 2016 et CA 2015 ;*
- *EPIC : avis budgétaires 22 septembre 2020 et 17 novembre 2020 (L. 1612-14 et L. 1612-5) sur BP 2020 et CA 2019 ;*
- *Commune : avis budgétaire 3 mars 2017 (L. 1612-14 et L. 1612-5) sur BP 2017 et CA 2016.*
- *Communauté de communes Cœur-de-Chartreuse : avis budgétaire 10 juin 2023 (L. 1612-5) sur BP 2023.*

Les deux rapports ainsi que les avis budgétaires soulignent les difficultés financières de la commune et des structures qui ont assuré successivement la gestion de la station (SIVU, EPIC et commune).

En synthèse, le rapport sur la commune indiquait en 2016 : « La situation financière de Saint-Pierre-de-Chartreuse est très préoccupante. La capacité d'autofinancement brute n'a pas été d'un niveau suffisant pour couvrir l'annuité en capital de la dette au cours des trois derniers exercices. Les ressources propres disponibles n'ont permis de couvrir que 58 % des dépenses d'équipement importantes engagées au cours de la période (3,5 M€), alors qu'une politique n'est usuellement considérée comme soutenable que lorsque le seuil de 75 % est atteint. Il en résulte un niveau d'endettement particulièrement élevé, puisque l'encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brute représente plus de 26 années.

En outre, la commune pourrait de nouveau être appelée à contribuer de manière significative au redressement financier du syndicat intercommunal (SIVU) des « sites alpins Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet » auquel les communes de Saint-Pierre-d'Entremont et de Saint-Pierre-de-Chartreuse ont confié la gestion de leur domaine skiable. En effet, si la dissolution du syndicat est prévue par le schéma départemental de coopération intercommunale, le déséquilibre prévisionnel global du budget 2016 voté par l'établissement, qui s'élève à 942 460 €, soit un montant très supérieur à celui ressortant du plan de redressement proposé par la chambre en juillet 2015, devra nécessairement être apuré ».

Dans son avis de contrôle budgétaire du 17 mai 2023 concernant l'équilibre du budget de la communauté de communes, la chambre a relevé que « compte tenu de la perspective de la fin de l'exploitation directe par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse des remontées mécaniques de la station (consultation pour une délégation de service public en cours), il est proposé de procéder à l'intégration de l'actif et du passif de l'EPIC dissous au budget principal primitif 2023 ».

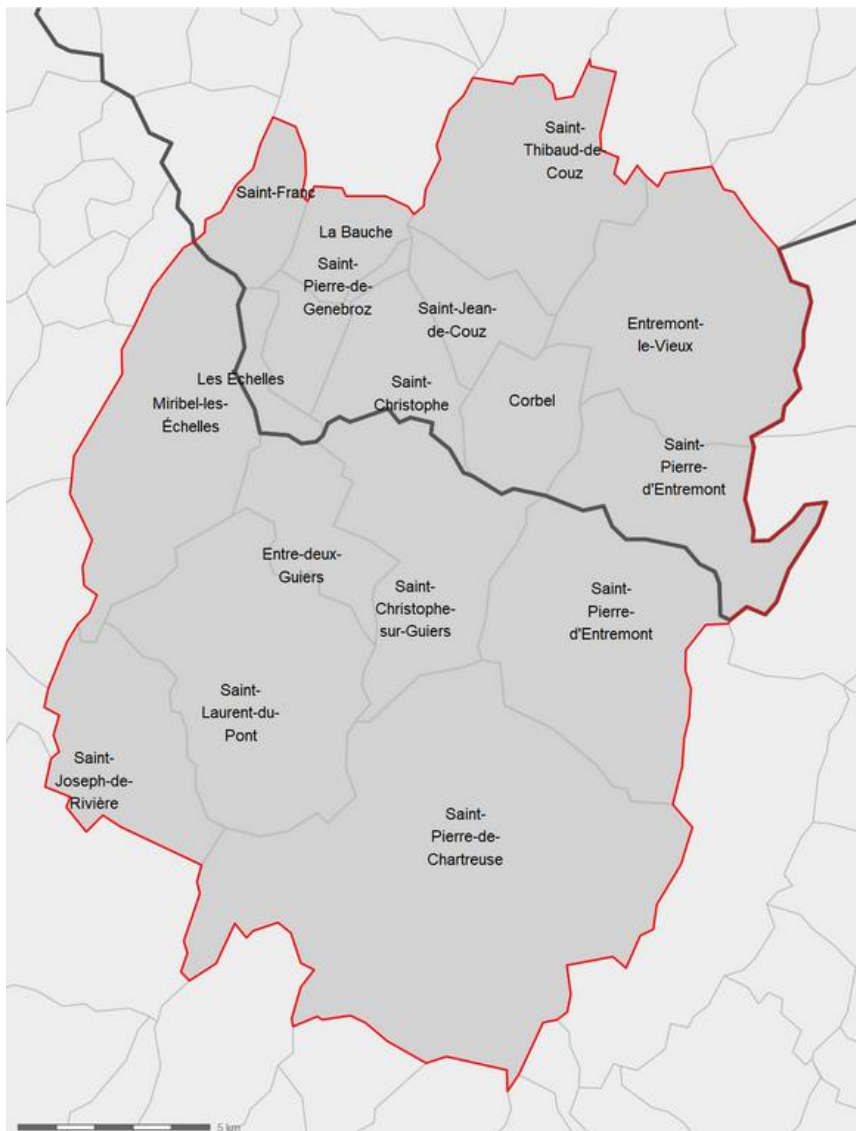


1 LE TERRITOIRE ET LA GOUVERNANCE

La station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet s'étend sur les communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Saint-Pierre-d'Entremont, deux communes membres de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse.

1.1 La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse

Carte n° 1 : la carte du territoire de la communauté Cœur-de-Chartreuse



Source : IGN (admin express 2022)



La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2014, de trois EPCI : communauté de communes Chartreuse-Guiers, communauté de communes du Mont Beauvoir et communauté de communes de la Vallée des Entremonts. Elle regroupe depuis sa création 17 communes et 17 000 habitants avec dix communes en Savoie et sept en Isère. Son siège est situé à Entre-Deux-Guiers (Isère).

Elle compte sur son territoire quatre stations de sports d'hiver (ski alpin) qui se situent toutes à de faibles altitudes, les rendant particulièrement dépendantes des conséquences du réchauffement climatique sur les conditions d'enneigement :

- Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet (altitude entre 900 et 1 789 mètres) dont le domaine skiable se trouve sur les deux communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Saint-Pierre-d'Entremont ;
- Le désert d'Entremont (altitude de 1 200 à 1 400 mètres) ;
- Saint-Hugues-les-Egaux (altitude : 1 000 mètres), gestion en délégation de service public par une association ;
- Station du col du Granier (altitude 1 000 à 1 400 mètres).

la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse/ Le Planolet est la plus importante et la seule à disposer d'équipements autoportés de remontées mécaniques (télésièges et télécabines).

La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a pris la compétence « ski alpin et remontées mécaniques » à partir du 1^{er} novembre 2016. Cet élargissement de compétence est directement lié aux difficultés financières du SIVU sites alpins Saint-Pierre-Planolet, composé des deux communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère). Elle apparaît alors (d'après les comptes-rendus des conseils communautaires) comme la seule solution pour permettre la poursuite de l'activité de ski alpin et l'exploitation de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse/le Planolet dont le déficit ne pouvait plus être supporté par les seules communes membres du SIVU et surtout par la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse en grande difficulté financière.

L'avenir de l'activité de ski alpin à Saint-Pierre-de-Chartreuse est aujourd'hui clairement posé pour la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse.

Toutefois, les échéances de la fin de l'exploitation des équipements, les projets et les moyens de préserver l'économie de la station apparaissent encore incertains.

La position de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse souhaitant limiter strictement les investissements sur les équipements (et les coûts de fonctionnement induits) sur la station rencontre des oppositions notamment des acteurs économiques dont l'activité dépend du ski alpin.

1.2 La commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse

La commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse est située au cœur du massif du même nom à une altitude de 900 m (altitude du bourg-centre).

Sa démographie a connu une croissance importante entre 1982 (563 habitants) et 2013 (1 016 habitants) avant de connaître une lente érosion (962 habitants en 2019).



Saint-Pierre-de-Chartreuse bénéficie d'un classement en commune touristique¹ par un arrêté préfectoral du 15 septembre 2020. Le classement en commune touristique constitue le premier niveau de classement mais ne conduit pas au surclassement démographique de la commune comme le permet la catégorie « station classée de tourisme ».

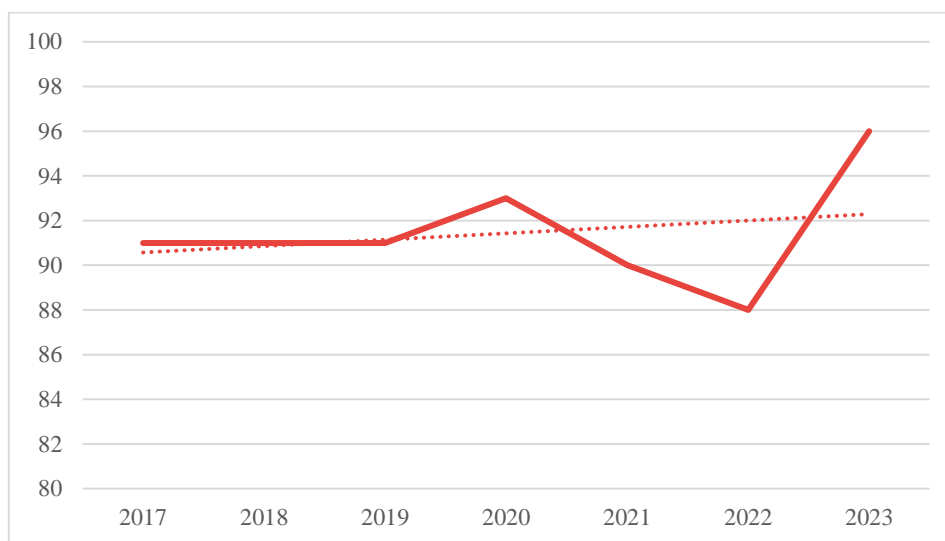
Tableau n° 1 : Évolution démographique de la commune

	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	563	650	770	950	1 016	962
Densité moyenne (hab/km ²)	7	8,1	9,6	11,9	12,7	12

Source/note : INSEE

Les derniers recensements indiquent une stabilisation de la population avec l'installation de nouveaux ménages avec enfants. Cette tendance se retrouve dans le maintien des effectifs du groupe scolaire communal des quatre montagnes à Saint-Hugues-de-Chartreuse.

Graphique n° 2 : Évolution des effectifs de l'école communale



Source : commune de St Pierre de Chartreuse

La commune dispose de services de proximité (offre médicale, commerces de proximité ouverts à l'année) et d'une offre touristique importante et diversifiée compte tenu de son environnement montagnard. Le monastère de la Grande-Chartreuse se trouve sur le territoire

¹ La loi du 14 avril 2006 a donné une définition juridique à la commune touristique ; l'article L.133-11 du code du tourisme indique que « les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme, dans les conditions visées au deuxième alinéa du II de l'article L. 2334-7 du code général des collectivités territoriales, de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement peuvent être dénommées communes touristiques ».

communal. Même s'il n'est pas ouvert à la visite (seul le musée de la Corrière est accessible), il confère une forte notoriété internationale au massif de la Chartreuse. Le patrimoine religieux est complété par le musée Arcabas - artiste contemporain spécialisé dans l'art sacré.

Saint-Pierre-de-Chartreuse est une commune étendue : sa superficie² est de 80,1 km² et la population est répartie en 45 hameaux. De ce fait, elle doit entretenir un réseau important de routes et de canalisations. La couverture forestière est importante et les bois communaux apportent quelques ressources.

1.3 La station Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet

La station se situe à 25 km de Grenoble et 35 km de Chambéry. Elle se compose de trois entrées sur le domaine skiable dont deux sont reliées à skis. Le secteur principal est celui de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Les secteurs de la Combe de l'Ours et du Planolet sont de moindre taille.

Le domaine skiable est situé sur les communes de Saint-Pierre-d'Entremont et de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Il compte 35 km de pistes, orientées majoritairement pour les bons skieurs (quatre pistes noires, neuf pistes rouges), comportant une offre de ski débutant marginale (cinq pistes bleues et six pistes vertes comprenant essentiellement des itinéraires de liaison). Deux domaines débutants sont organisés sur des replats, Le-Planolet en accès direct du front de neige à Saint-Pierre-d'Entremont, et les Essarts, à l'arrivée de la télécabine éponyme (1 350 m). Le site débutant des Essarts n'est plus exploité depuis l'arrêt d'exploitation de la télécabine, car il n'est plus possible aux familles et aux débutants de rejoindre cette zone d'apprentissage.

Le moment de puissance de la station est de 2 958 (personnes*km/h)³ ce qui la classe parmi les stations de taille moyenne au titre de la classification en quatre groupes utilisée par Domaines Skiables de France (moment de puissance compris entre 2 500 et 6 000 personnes*km/h).

² Source : INSEE.

³ Produit du débit (personnes/heure) par le dénivelé parcouru (km) par une remontée mécanique, le moment de puissance permet de comparer le "volume" du parc entre différentes stations (Source : *STRMTG 2012*, citée par « l'observatoire des stations »).

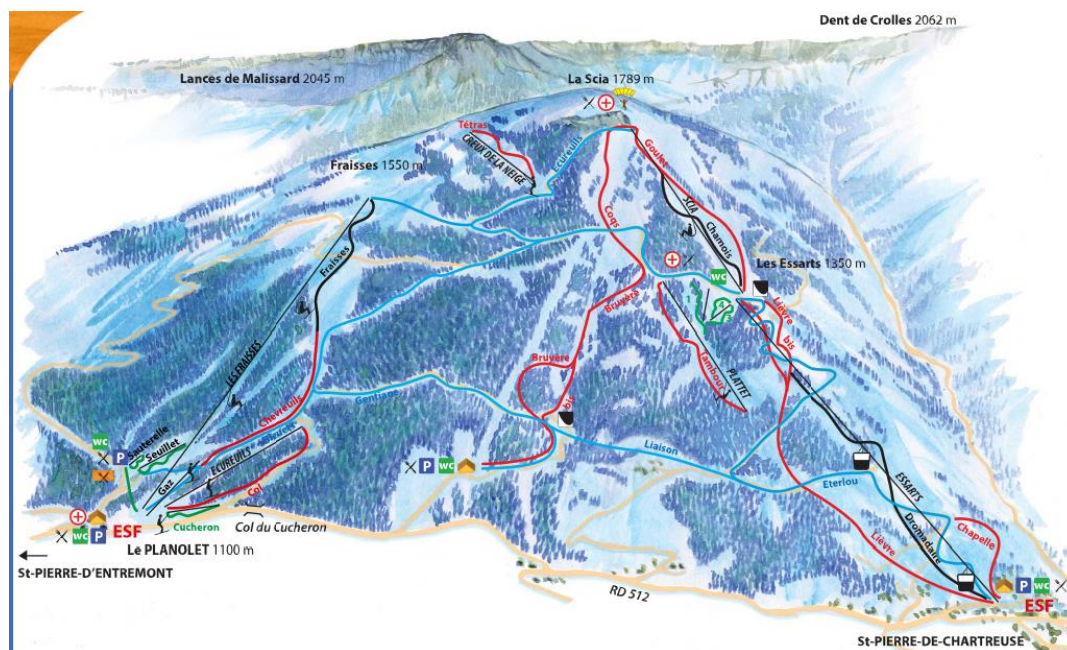
Tableau n° 2 : Classification des stations de ski et des communes supports

Moment de puissance (MP) des remontées mécaniques	Stations de ski	Communes supports de stations
< 2 500 km.skieurs/h	Petite station	Commune support de petite station (ou à faible MP)
entre 2 500 et 6 000 km.skieurs/h	Station de taille moyenne	Commune support de moyenne station (ou à moyen MP)
entre 6 000 et 15 000 km.skieurs/h	Grande station	Commune support de grande station (ou à grand MP)
> 15 000 km.skieurs/h	Très grande station	Commune support de très grande station (ou à très grand MP)

Source : géolocalisation des stations de ski et identification des communes supports de station – guide méthodologique – commissariat général du développement durable – service de la donnée et des études statistiques – Avril 2019.

S’ajoute un domaine de ski nordique de 56 kilomètres autour de Saint-Hugues-de-Chartreuse⁴ dont la gestion est confiée en délégation de service public à une association. Enfin, des pistes de ski nordique, accessibles par le col de Porte⁵, traversent le territoire de la commune.

Carte n° 2 : Plan du domaine skiable St Pierre de Chartreuse/Le Planolet



Source : site office de tourisme

⁴ Il s’agit d’un hameau de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

⁵ Dans la direction de Grenoble.



La station, située en moyenne montagne, à 900 m d'altitude en bas des pistes et 1 789 m au sommet de la Scia, est exposée à un risque de baisse de la fréquentation lié à l'insuffisance de l'enneigement. Ce risque est renforcé par le fait que le nombre de lits touristiques est peu élevé. Ainsi la clientèle, essentiellement locale⁶, déserte la station dès lors que les conditions météorologiques ne sont pas réunies. Dans ces conditions, la commune a recherché des débouchés autres que ceux du tourisme de la neige.

L'exécutif actuel de la commune a conscience de la situation délicate de la station du fait du réchauffement climatique et tente d'accompagner la transition avec l'aide de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse et du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC).

La commune regrette notamment la fermeture de la télécabine des Essarts qui part de son principal hameau et anime son centre-bourg alors que la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse aujourd'hui gestionnaire de l'équipement, n'envisage pas sa réouverture qui solliciterait des investissements importants et générerait des coûts de fonctionnement trop lourds pour les finances intercommunales.

Parallèlement la commune annonce vouloir changer de modèle économique en diversifiant les activités, notamment durant l'été, afin d'aller plus loin que les sports de pleine nature déjà proposés dans la station, ce qui serait aussi utile pour la saison hivernale, puisque « 50 % des touristes qui viennent l'hiver ne skient pas ».

Cependant cette volonté se heurte à des problèmes :

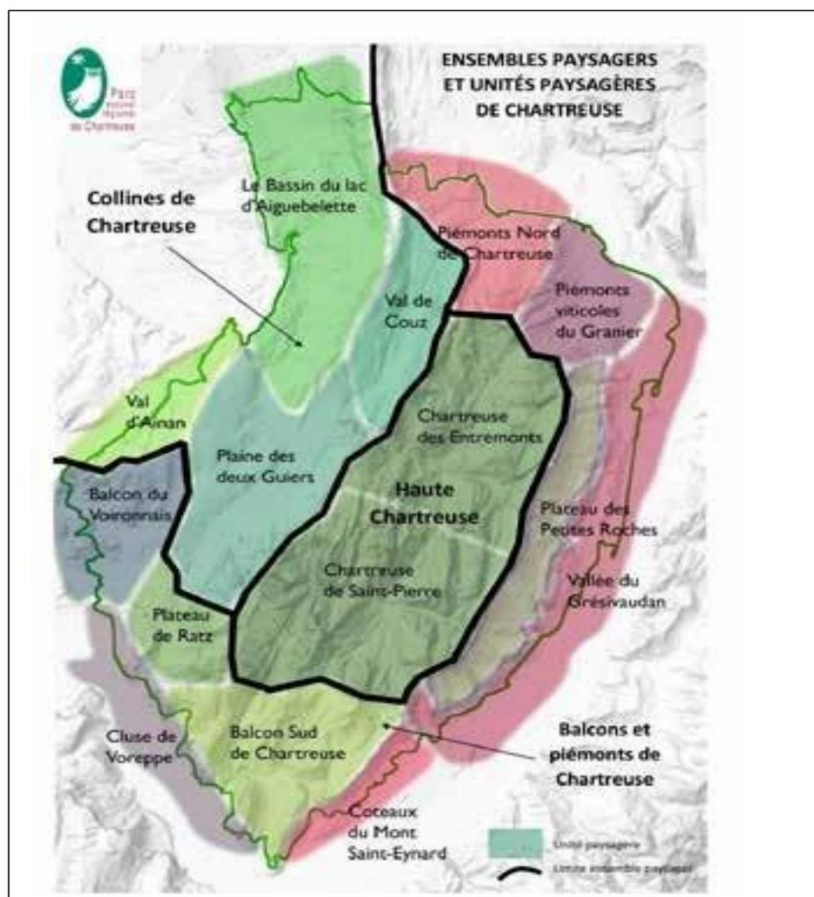
- De définition du projet permettant de limiter les effets de la fin du ski alpin : quel projet de développement alternatif au ski alpin ?
- De financement : qui doit financer les investissements à réaliser ?

1.4 Le parc naturel régional de Chartreuse : périmètre de la stratégie de développement

Le parc naturel régional de Chartreuse (PNRC), syndicat mixte, se situe sur le territoire de sept intercommunalités mais seule la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse est intégralement comprise dans ce périmètre (avec la communauté de communes du lac d'Aiguebelette dans le périmètre d'étude 2022/2037 du PNRC).

⁶ Contrairement à une clientèle de séjour qui serait plus « captive ».

Carte n° 3 : Position de la Haute Chartreuse (localisation de la station) dans le PNRC



Source : document stratégie espace valléen 2021

La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a choisi de faire porter sa stratégie de développement touristique au niveau du PNRC qui porte le projet de territoire et dont elle constitue le noyau.

Le PNRC a défini sa politique d'attractivité touristique en s'appuyant sur la marque « destination Chartreuse » dont la promotion et la commercialisation sont confiées à l'association « Chartreuse tourisme » en partenariat avec les sept offices de tourisme intercommunaux qui composent la destination.

Le PNRC porte la candidature « espace valléen Destination Chartreuse 2021/2027 ». Il s'agit de la troisième participation du parc à cet appel à projet. Parmi les trois axes transversaux de cette candidature figure « une Chartreuse en transition » qui a pour objectif « *la projection du territoire dans la multitude des changements tant climatiques que sociétaux avec le but d'en accompagner ou de dynamiser les adaptations et les mutations* ». La charte du parc souhaite placer la destination Chartreuse comme une destination montagne non « météo dépendante ». La prise en compte des enjeux climatiques est placée comme un postulat de départ. Le document comprend à plusieurs reprises les évolutions climatiques comme un des éléments fondamentaux à envisager « *pour redéfinir en profondeur les modes de consommation touristiques* »

L'espace valléen : un outil de gouvernance touristique

La stratégie « espace valléen » a été engagée depuis 2007 par l'État (agence nationale de cohésion des territoires-ANCT) et les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur pour accompagner la diversification et transition touristique. Elle consiste en l'accompagnement de projets (730 pour 2021/2027) cofinancés par l'État et deux conseils régionaux.

39 territoires (dont la Chartreuse) sont concernés par la troisième génération du programme (2021/2027) dont le socle commun s'appuie sur :

- L'intégration du changement climatique dans les stratégies de développement touristiques ;
- La priorisation des actions visant un tourisme durable (critères d'éco-conditionnalité pour retenir les projets aidés).

Le PNRC a été retenu comme le niveau de gouvernance supra-communautaire sur les missions de stratégie, de développement, promotion et commercialisation touristique.

2 UNE STATION EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

2.1 Une instabilité chronique des modes de gouvernance

Sur une période récente (depuis 2010) le périmètre de la compétence de gestion du service public des remontées mécaniques a beaucoup évolué sans trouver jusqu'alors l'équilibre financier de l'exploitation.

Après avoir été assurée directement en régie directe par la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, depuis 2003, la gestion de station de ski alpin de Saint-Pierre-de-Chartreuse était assurée par le SIVU « sites alpins Saint-Pierre / Le-Planolet », composé des communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse (80 %) et de Saint-Pierre-d'Entremont (20 %).

À partir de 2016, la gestion du domaine a été reprise par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse qui a créé un établissement public (EPIC) dédié à son exploitation. Les difficultés financières de l'EPIC ont conduit la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à procéder à sa dissolution et à déléguer pour la saison 2021-2022, l'exploitation de la station, et notamment des remontées mécaniques, à la société SSIT⁷ (Savoie Stations Ingénierie Touristique) détenue à 74 % par le département de la Savoie, et à sa filiale CCDS (Cœur-de-

⁷ La SSIT est une société d'économie mixte qui a pour objectif d'accompagner les acteurs de la montagne (en priorité les petites et moyennes stations) dans l'évolution de leur modèle économique. Elle propose une expertise (ingénierie financière, juridique, urbanistique et commerciale). Elle s'investit aussi directement dans l'exploitation des domaines skiables en étant présente au capital (parfois en tant qu'actionnaire principal) d'une quinzaine de sociétés gérant des stations.

Chartreuse Domaine Skiable), chargées de redresser le bilan financier de l'exploitation de la station.

Schéma n° 2 : Modalités de gestion (compétence communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à partir du 1^{er} novembre 2016

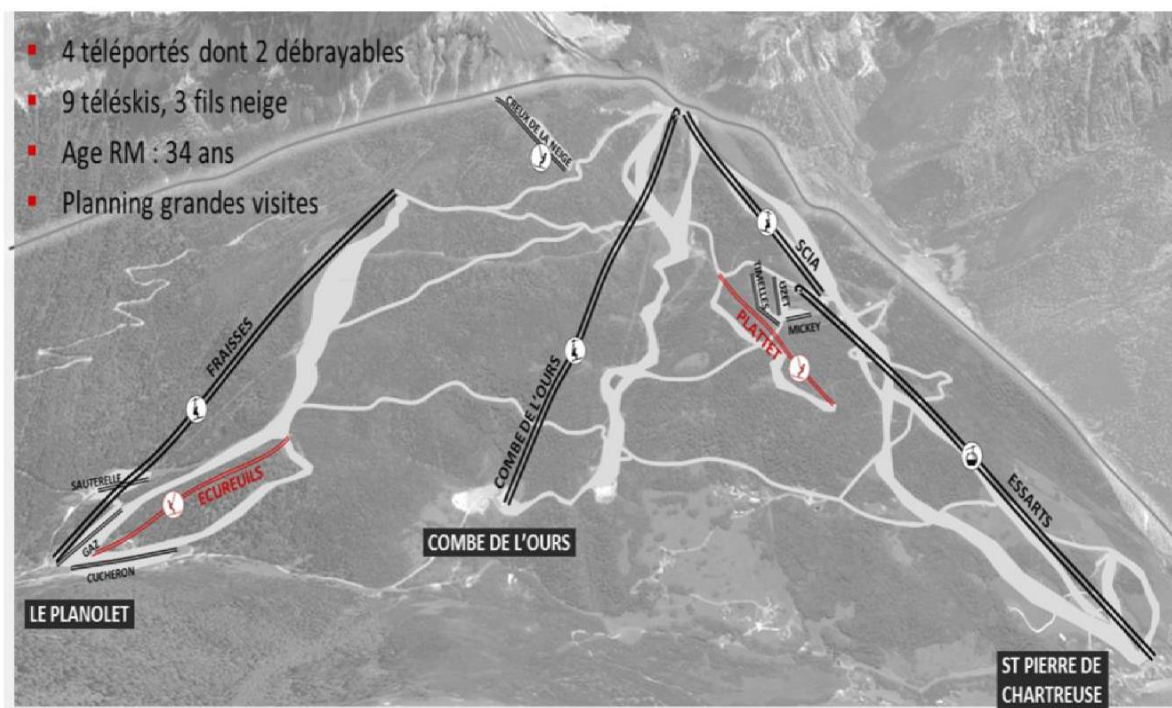


Source : CRC ARA

2.2 Un patrimoine important et, pour partie, vieillissant

Le patrimoine de remontées mécanique a fait l'objet d'un audit lors de la reprise de la compétence par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse en 2016 ; il n'a pas connu de modification depuis cette date.

Carte n° 4 : Équipements de la station en remontées mécaniques



Source : rapport d'audit MDP 2016

Les équipements de remontées mécaniques de la station sont importants en comparaison de stations similaires⁸. Avec quatorze remontées mécaniques, Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet est l'une des stations les mieux équipées de l'échantillon étudié (2,6 téléportés en moyenne pour l'échantillon contre 4 pour la station⁹) et elle est la seule à disposer de deux téléportés débrayables¹⁰.

Ces équipements sont, en moyenne, plus anciens que ceux des stations comparables, et cet élément est d'autant plus important que deux téléportés sont relativement récents (la Combe de l'Ours et Les Fraisses). Les autres équipements sont beaucoup plus anciens : la quasi-totalité des téléskis et la télécabine des Essarts (plus de 40 ans) qui part du village de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Tableau n° 3 : Équipement en remontées mécaniques de la station

		<i>nombre</i>	<i>année d'acquisition</i>	
<i>Téléportés</i>	<i>Télécabine 6 places</i>	<i>1</i>	<i>1982</i>	
	<i>Télesiège fixe 4 places</i>	<i>1</i>	<i>1988</i>	
	<i>Télesiège débrayable 6 places</i>	<i>1</i>	<i>2006</i>	
	<i>Télesiège fixe 4 places</i>	<i>1</i>	<i>2014</i>	
<i>Âge moyen téléportés</i>				<i>28,5</i>
<i>Téléskis</i>	<i>Télésiège fixe (TKF)</i>	<i>1</i>	<i>1970</i>	
	<i>Télésiège fixe (TKF)</i>	<i>1</i>	<i>1972</i>	
	<i>Télésiège fixe (TKF)</i>	<i>1</i>	<i>1972</i>	
	<i>Télésiège fixe (TKF)</i>	<i>1</i>	<i>1974</i>	
	<i>Télésiège fixe (TKF)</i>	<i>1</i>	<i>1987</i>	
	<i>Télésiège débrayable (TKD)</i>	<i>2</i>	<i>1988</i>	
	<i>Télésiège fixe (TKF)</i>	<i>1</i>	<i>1995</i>	
	<i>Télésiège débrayable (TKD)</i>	<i>1</i>	<i>2014</i>	
<i>Âge moyen téléskis</i>				<i>37,5</i>
<i>Total</i>		<i>13</i>		

Source : audit SSIT 2021

A partir du nombre de passages par saison, il est possible d'établir le taux d'utilisation des équipements. Même si plusieurs équipements ne disposent pas de comptage permettant de connaître le nombre de passages, les trois principaux équipements de la station présentent des taux de remplissage annuels moyens inférieurs au seuil de sous-utilisation fixé – dans l'audit présenté par la SSIT - à 20 %¹¹ de la capacité théorique maximale :

- TSF des Fraisses : 7,2 % ;
- TSD Combe de l'Ours : 9,14 % ;
- Télécabine des Essarts : 15,8 %.

⁸ Un échantillon de 14 stations comparables à Saint-Pierre-de-Chartreuse, constitué pour l'audit établi au moment du passage en EPIC en 2016 (société MDP) apparaît pertinent pour positionner la station. Cet échantillon est précisé en annexe n°1.

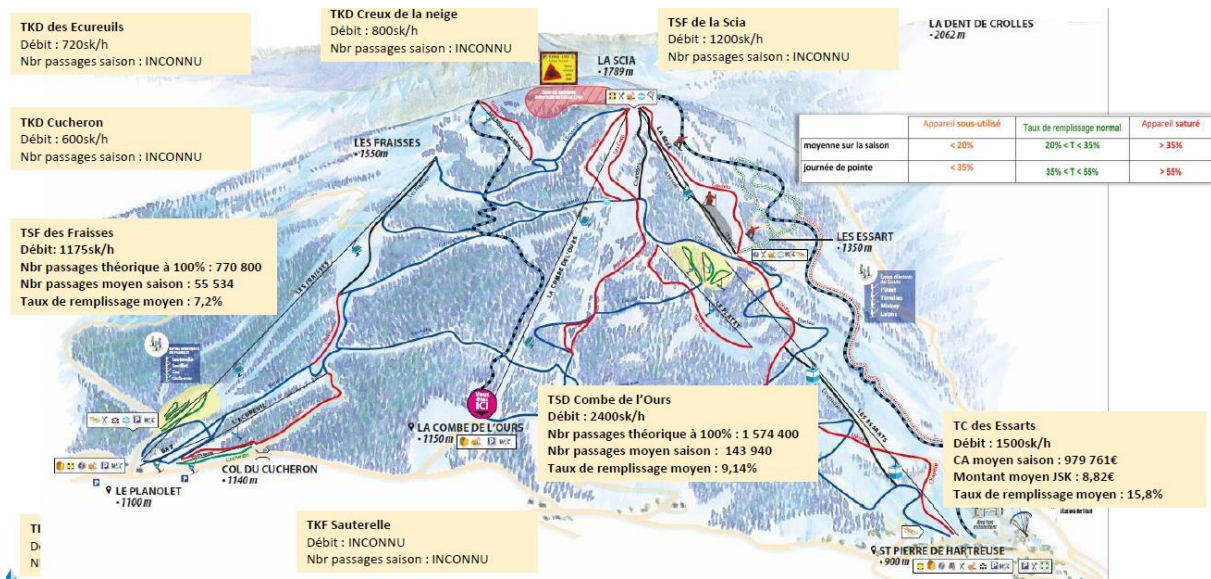
⁹ Voir tableau page 31 de l'audit de 2016.

¹⁰ La liaison au câble est réalisée par une pince équipée d'un mors ayant la faculté de s'ouvrir mécaniquement. Le télesiège est ainsi désolidarisés du câble dans les gares, où il peut être ralenti.

¹¹ Source : audit SSIT.



Carte n° 5 : Taux d'utilisation des équipements



Source : audit SSIT 2021

L'absence de prise en compte des conséquences du réchauffement climatique sur la viabilité économique de l'activité a conduit à réaliser des investissements lourds (sur deux téléportés : en 2006 sur un télésiège débrayable de six places et en 2014 avec le reconditionnement d'un télésiège fixe de quatre places sur le secteur du Planolet) aux durées d'amortissement longues (trente années).

Ces investissements excessifs au regard des perspectives d'enneigement pourtant déjà connues, entraînent de lourdes charges d'entretien des équipements (notamment les grandes inspections) et d'importants coûts d'amortissement (voir ci-après).

Les inspections des remontées mécaniques

Lors des inspections pluriannuelles (grandes inspections, inspections triennales et quinquennales), un démontage et un contrôle approfondi d'un grand nombre de constituants des remontées mécaniques sont réalisés. En fonction des résultats de ces contrôles, certains éléments peuvent être remplacés par des éléments neufs. Ces opérations peuvent être considérées comme des opérations d'investissements (c'est le choix fait par les gestionnaires successifs du domaine skiable). Toutefois, le choix de nombreux exploitants de remontées mécaniques est de les considérer comme des dépenses de fonctionnement avec la constitution de provisions.

En conséquence, ces dépenses d'investissement doivent faire l'objet d'un amortissement. La durée d'amortissement prise en compte est directement liée à la fréquence réglementaire de ces inspections pluriannuelles, qui évolue en fonction de la durée de vie de la remontée mécanique. Cette méthode de comptabilisation en investissement était considérée comme insoutenable par l'audit de la SSIT en 2021.

L'une des difficultés principales pour les gestionnaires successifs du domaine skiable concerne la télécabine des Essarts datant de 1983, trop coûteuse à faire fonctionner mais qui participait à l'animation du centre du village.

Cet équipement, considéré comme « *un gouffre financier* » par la SSIT (gestionnaire de la station pour la saison 2021/2022) a dû être fermé en 2021/2022 et n'a pas été réouvert depuis cette saison. La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse n'envisage pas d'investir sur cet équipement¹² et la commune n'a pas les moyens (ni actuellement la compétence puisqu'elle a été transférée à l'EPCI) de le faire.

La remise en service de la télécabine des Essarts est estimée en 2022 (audit commandé par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse) à 340 k€ immédiatement et 500 k€ supplémentaires à court terme (deux à trois ans). La communauté n'a pas donné de suite à cet audit du fait des fortes incertitudes sur les conditions d'exploitation de l'équipement.

Certains équipements de remontées mécaniques ont été utilisés par le SIVU (jusqu'en 2015) pour permettre l'activité de VTT de descente pendant la saison estivale avant l'abandon de cette pratique par la communauté de communes.

L'abandon de l'utilisation des remontées mécaniques pour le VTT de descente

Jusqu'en 2015, le VTT de descente était pratiqué sur les pistes de la station en été. La station figurait parmi les premières à avoir développé cette activité offrant une diversification notamment pour la saison estivale.

Lors de la reprise de la compétence par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse, l'EPIC a décidé d'interrompre l'utilisation des équipements de remontées mécaniques en été pour différentes raisons :

- la pratique du VTT de descente se révélait peu compatible avec l'élevage (activité importante sur le secteur) ;
- des conflits d'usage étaient constatés avec les exploitants forestiers ;
- l'activité ne permettait pas d'atteindre l'équilibre financier (seul le « petit équilibre¹³ » était approché).

La station mise aujourd'hui sur le développement du vélo à assistance électrique (VAE), moins perturbant pour les éco systèmes et qui rencontre un succès grandissant.

¹² L'estimation sommaire du remplacement (incluant le démontage de l'équipement actuel) de la télécabine issue du rapport de la SSIT est de 14,85 M€.

¹³ Le « petit équilibre » est atteint lorsque les recettes d'exploitation couvrent les dépenses d'exploitation (hors amortissements) ; il ne permet pas le renouvellement des équipements.



2.3 Un équilibre financier introuvable

L'impossibilité pour les deux communes membres du SIVU de supporter le déficit structurel de la station les a conduites au transfert de la compétence « ski alpin et remontées mécaniques » à la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à partir du 1^{er} novembre 2016.

L'EPIC (établissement public industriel et commercial) « domaine skiable Cœur-de-Chartreuse », créé par délibération du 3 novembre 2016, a été chargé de sa gestion jusqu'en 2021.

L'examen de la situation financière de cet EPIC de 2017 à 2019 permet de définir les conditions financières de l'exploitation des remontées mécaniques. Les années 2020 et 2021 sont exceptionnelles du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des stations sur la majeure partie de la saison hivernale et de la délégation en régie intéressée à l'entreprise Savoie stations domaines skiabiles (SSDS), filiale de la SSIT, pour la saison 2021/2022.

Il faut cependant prendre en compte l'avance remboursable de 300 k€ consentie par le budget principal de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse comme dotation initiale à la création de l'EPIC en 2016. De plus, l'analyse financière de l'EPIC est affectée par plusieurs omissions :

- absence de versement des taxes sur les remontées mécaniques (TRM) aux communes (3 % du CA) et comptabilisation seulement en 2020 (pour les quatre années) de la part due au conseil départemental de l'Isère (2 % du CA) ;
- plusieurs charges non affectées¹⁴ (assumées par le budget principal de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse) ;

L'ensemble de ces éléments conduisent à une sous-évaluation du déficit d'exploitation calculé ci-dessous à partir des éléments comptables de l'EPIC.

2.3.1 Une épargne insuffisante pour couvrir les annuités d'emprunt

Pour les trois années complètes d'exploitation, l'EPIC dégage une épargne nette négative du fait de :

- l'insuffisance du chiffre d'affaires réalisé (prestations de services vendues aux usagers des remontées mécaniques) au regard des consommations intermédiaires et des charges de personnel ;
- du poids de l'annuité de la dette très supérieur à l'excédent d'exploitation.

¹⁴ La part du directeur de l'EPIC (par ailleurs agent de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse) n'a été imputée au budget de l'EPIC que pour une seule année.



Tableau n° 4 : Chaine de l'épargne de l'EPIC de 2017 à 2019

<i>en k€</i>	2017	2018	2019
<i>Chiffre d'affaires (total des ressources d'exploitation)</i>	1 375	1 417	1 423
- <i>Consommations intermédiaires et impôts</i>	598	579	599
= <i>Valeur ajoutée</i>	778	838	824
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	56,5 %	59,1 %	57,9 %
- <i>Charges de personnel</i>	602	734	650
- <i>Autres charges de gestion</i>	2	4	4
= <i>Excédent brut d'exploitation</i>	174	100	171
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	12,7 %	7,1 %	12,0 %
+/- <i>Résultat financier</i>	- 55	- 54	- 86
+/- <i>Résultat exceptionnel</i>	16	12	5
= <i>CAF brute</i>	135	59	90
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	9,8 %	4,1 %	6,3 %
- <i>Annuité en capital de la dette</i>	286	306	318
= <i>CAF nette</i>	- 151	- 247	- 229

Source : CRC à partir des comptes d'exploitation

2.3.2 Un résultat d'exploitation déficitaire

L'EPIC dégage un résultat d'exploitation déficitaire sur les trois exercices du fait du poids des amortissements (tableau n°4).

Deux équipements récents représentent la moitié de cette dotation aux amortissements, les télésièges des Fraisses (acquis en 2013 pour 2 M€) et de la Combe de l'Ours (acquis en 2006 pour 4,6 M€).

La reprise des amortissements de subventions en recettes (244 k€ en moyenne annuelle) ne permet pas d'équilibrer la dotation nette aux amortissements.

En conséquence, l'EPIC peut atteindre l'équilibre de son fonctionnement (« petit équilibre » hors amortissement) mais est dans l'impossibilité d'assurer le renouvellement de ses équipements.

Tableau n° 5 : Le résultat d'exploitation de 2017 à 2019

<i>en k€</i>	2017	2018	2019
<i>CAF brute</i>	135	59	90
- <i>Dotations nettes aux amortissements</i>	500	498	535
- <i>Dotations nettes aux provisions</i>	0	0	0
+ <i>Quote-part des subventions d'inv. transférées</i>	245	241	246
= <i>Résultat d'exploitation</i>	- 120	- 199	- 199

Source : CRC à partir des comptes d'exploitation



2.3.3 Une situation bilantielle intenable

La situation bilantielle de l'EPIC est très dégradée sur les trois années d'exploitation. Les ressources stables sont constamment inférieures aux immobilisations conduisant à un fond de roulement négatif. Cette situation traduit un déséquilibre structurel avec une incapacité à financer les investissements par des ressources durables.

Le besoin en fonds de roulement proche de l'équilibre (légèrement négatif en 2019) ne permet pas d'assurer l'équilibre de la trésorerie qui se dégrade sur les trois années.

Tableau n° 6 : Situation bilantielle et trésorerie

<i>au 31 décembre en k€</i>	2017	2018	2019
<i>Ressources stables (A)</i>	6 560	6 232	5 993
<i>Immobilisations propres nettes</i>	204	354	514
<i>+ Immobilisations reçues au titre d'une affectation</i>	6 434	5 976	5 735
<i>Emplois immobilisés (B)</i>	6 638	6 329	6 250
<i>Fonds de roulement net global (A-B)</i>	- 78	- 98	- 257
<i>- Besoin en fonds de roulement global</i>	19	34	- 64
<i>Trésorerie nette (hors ligne de trésorerie)</i>	- 97	- 131	- 193

Source : CRC à partir des bilans

La gestion par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse et l'EPIC dédié n'a pas permis de rétablir l'équilibre financier de la gestion de l'exploitation des remontées mécaniques qui reste structurellement déficitaire.

2.4 Une tentative d'externalisation de la gestion

Face à l'échec de l'EPIC à améliorer la situation financière de l'exploitation et après les résultats d'un audit (réalisé par la SSIT) l'incitant à aller dans cette direction, la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a décidé de déléguer la gestion des remontées mécaniques.

2.4.1 La situation financière de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse

La situation financière de la communauté de communes apparaît satisfaisante mais sans marges de manœuvre conséquentes :

L'excédent brut de fonctionnement reste à des niveaux modestes (15 % en moyenne de 2017 à 2020) en deçà des ratios habituellement retenus par les juridictions financières. Les résultats des années 2021 et 2022 sont toutefois plus favorables.

Plusieurs incertitudes pèsent sur son fonctionnement :

- la reprise de la dette du SIVU « des sites alpins Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet » (1,84 M€ en 2021) ;
- le coût de la gestion déficitaire de la station Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet (au moins 300 k€ par an pour une exploitation complète du domaine skiable) reprise en gestion directe pour la saison 2022/2023 à la suite de la défection de la SSIT et de l'impossibilité de trouver un concessionnaire.

La prise en compte des conséquences de la reprise en régie de la gestion de la station pourrait limiter fortement l'épargne brute et augmenter le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au paiement de l'encours de dette (capacité de désendettement).

Tableau n° 7 : Évolution des soldes d'épargne de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse (budget principal)

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)	5 585	5 730	4 182	4 310	4 539	5 061
Charges de gestion (B)	4 883	4 960	3 486	3 625	3 494	3 846
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	702	769	695	685	1 045	1 215
en % des produits de gestion	12,6 %	13,4 %	16,6 %	15,9 %	23,0 %	24,0 %
+/- Résultat financier	- 83	- 142	- 73	- 66	- 57	- 47
- Subventions exceptionnelles	0	0	0	90	30	0
+/- Autres produits et charges excep. réels	5	20	52	2	2	19
= CAF brute	624	647	674	531	961	1 187
en % des produits de gestion	11,2 %	11,3 %	16,1 %	12,3 %	21,2 %	23,4 %
- Annuité en capital de la dette	341	353	296	311	321	295
= CAF nette ou disponible (C)	283	295	378	220	640	891

Source : CRC à partir des comptes de gestion

L'endettement de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse apparaît maîtrisé avec un volume de dette stable et une capacité de désendettement inférieure aux seuils d'alerte¹⁵.

Toutefois, cet endettement ne concerne que le budget principal (BP) et ne prend pas en compte la dette reprise des précédentes structures de gestion de la station. Cette dette s'élève à 1,84 M€ et devra être portée par le budget annexe (BA) domaine skiable créé en 2021 et actif à partir de 2022 ou par le BP. L'ajout de cette reprise à l'encours existant conduit à une croissance de plus de 80 % de la dette (consolidée) portée par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse.

En intégrant la reprise de la dette de l'EPIC, la capacité réelle de désendettement de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse apparaît alors moins favorable. Les charges de fonctionnement (prise en charge du déficit structurel de l'exploitation des remontées mécaniques) croissantes limitent les capacités de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à porter des investissements importants pour envisager la nécessaire transition de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet.



2.4.2 L'échec de la régie intéressée

Constatant l'échec de l'EPIC à rétablir l'équilibre de l'exploitation, la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a confié la gestion de la station sous la forme de la régie intéressée à l'entreprise Savoie stations domaines skiables (SSDS), filiale de la SSIT.

La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a souhaité recourir à la SSIT pour bénéficier de son expérience de la gestion de domaines skiables (du département de la Savoie) présentant des similitudes avec celui de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Ce recours à la SSIT est présenté dans la délibération du 7 septembre 2021 comme une solution d'urgence « *le temps que la communauté organise une procédure de mise en concurrence...portant sur plusieurs années* ».

Le délégataire, avec l'accord de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse, n'a que partiellement ouvert le domaine skiable en mettant en place un périmètre restreint d'exploitation pour la saison 2021-2022, avec les seuls appareils suivants (sept remontées mécaniques sur les treize de la station) : télésiège de la Combe de l'Ours, cinq téléskis (Creux de la Neige, Sauterelle, Seuillet, Écureuil, Cucheron, Gaz) et le télésiège des Fraisses (finalement non exploité faute de personnel).

L'exploitation correspond à 86 jours d'ouverture (du 18 décembre 2021 au 13 mars 2022) avec des conditions d'enneigement plutôt favorables (neige en début de saison permettant l'ouverture en décembre et météo favorable pendant les vacances de février). Une tarification dégradée a dû être appliquée pour tenir compte de l'ouverture partielle du domaine.

Le régisseur a rendu le rapport de sa délégation (compte-rendu d'activité) qui a été présenté au conseil communautaire du 13 juin 2023. Il fait apparaître un résultat d'exploitation à l'équilibre avec une subvention de 252 917 € soit un résultat proche du déficit structurel constaté en moyenne depuis 2016 (autour de 300 000 €) quelles que soient les modalités d'exploitation.

2.4.3 La reprise en gestion directe

La fin de la délégation à la SSIT, prévue pour une seule saison, a conduit la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à reprendre en régie directe l'exploitation de la station pour la saison 2022/2023.

Les remontées mécaniques n'ont été ouvertes (et seulement partiellement) que pendant 31 jours du 21 janvier au 22 février 2023 avec la réalisation d'un chiffre d'affaires de 321 k€ (uniquement sur la station Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet- cf. détails en annexe).

Les charges de fonctionnement (hors amortissement des équipements) déjà réglées sont équivalentes aux recettes ; toutefois la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse attendait (au 28 juin 2023) notamment plusieurs factures d'énergie.

Seule une exploitation à minima des équipements et des charges volontairement réduites permettent à la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse d'équilibrer l'exploitation de l'activité de ski alpin (hors amortissement des équipements). La réduction du périmètre de la gestion (en nombre de jours d'ouverture et en équipements exploités) lui permet seulement de réduire ses coûts et son déficit pour une activité structurellement déséquilibrée.

2.4.4 Les conséquences de la gestion intercommunale de la compétence gestion du domaine skiable

2.4.4.1 L'amélioration de la situation financière de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse

La situation financière de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse était particulièrement fragilisée jusqu'au transfert de la compétence « remontées mécaniques et station de ski » en novembre 2016.

Les derniers examens des comptes et de la gestion de la commune ainsi que les avis budgétaires rendus par la chambre régionale des comptes sur la période pointent les difficultés financières de la commune et du SIVU (dans lequel la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse est largement majoritaire- à 80 %).

En synthèse, le rapport d'observations définitives de la commune indiquait en 2016 : « *La situation financière de Saint-Pierre-de-Chartreuse est très préoccupante. La capacité d'autofinancement brute n'a pas été d'un niveau suffisant pour couvrir l'annuité en capital de la dette au cours des trois derniers exercices ... Il en résulte un niveau d'endettement particulièrement élevé, puisque l'encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brute représente plus de 26 années.*

En outre, la commune pourrait de nouveau être appelée à contribuer de manière significative au redressement financier du syndicat intercommunal (SIVU) des « sites alpins Saint-Pierre-de-Chartreuse-Planolet » auquel les communes de Saint-Pierre d'Entremont et de Saint-Pierre-de-Chartreuse ont confié la gestion de leur domaine skiable ».

La situation financière de la commune, à partir de 2017 (soit après le transfert de la gestion du domaine skiable à la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse), s'est rétablie avec :

- des niveaux d'excédent brut d'exploitation- EBF- satisfaisants (autour de 20 % des produits de gestion) ;
- une épargne brute entre 16 et 30 % des produits de gestion ;
- une épargne nette sur la période supérieure à 100 k€ par an (moyenne annuelle de 250 k€).

La dégradation importante de la situation financière communale en 2022 avec un EBF ne représentant que 6,7 % des produits de gestion et des niveaux d'épargne en forte diminution s'explique principalement par :

- les chutes de neige importantes constatées en 2022 (janvier et février) conduisant à des coûts de déneigement en très forte croissance ;
- des frais d'entretien en forte augmentation du fait de l'utilisation plus intensive de matériels vieillissants.

Cette dégradation rapide des comptes de la commune en 2022, si elle a des raisons pour partie conjoncturelles, montre toutefois la fragilité de la situation financière communale et sa sensibilité aux aléas climatiques.



Elle est aussi la conséquence d'un sous-investissement passé de la commune dans le renouvellement et l'entretien des équipements et des réseaux. En effet, les efforts financiers consentis par la commune pour assurer, directement ou indirectement (gestion par le SIVU du domaine skiable), la poursuite de l'activité du domaine skiable, l'ont contrainte à différer de nombreux investissements, faute de moyens, sur ses autres compétences.

Ce sous-investissement pendant de nombreux exercices conduit aujourd'hui à de lourdes charges de fonctionnement qui fragilisent durablement les comptes de la commune.

Tableau n° 8 : Évolution des soldes d'épargne de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)	1 838	1 559	1 676	1 660	1 703	1 872
Charges de gestion (B)	1 230	1 253	1 349	1 198	1 388	1 747
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	608	306	328	462	314	125
en % des produits de gestion	33,1 %	19,6 %	19,5 %	27,8 %	18,5 %	6,7 %
+/- Résultat financier	- 62	- 58	- 54	- 50	- 46	- 45
+/- Autres produits et charges excep. réels	4	2	130	3	21	79
= CAF brute	550	250	404	415	290	159
en % des produits de gestion	29,9 %	16,1 %	24,1 %	25,0 %	17,0 %	8,5 %
- Annuité en capital de la dette	124	128	137	133	115	114
= CAF nette (C)	427	123	267	282	175	45

Source : CRC à partir des comptes de gestion

Cette évolution relativement favorable, depuis 2017, est directement liée :

- au plan de redressement prescrit par la chambre régionale des comptes entre 2017 et 2019 avec une forte hausse de la fiscalité locale de 17 % conduisant à des taux nettement supérieurs à la moyenne de la strate- cf. tableau ci-dessous) ;
- la reprise par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse de la compétence de gestion de la station et des remontées mécaniques (avec une situation financière non stabilisée à la fin 2022).

Tableau n° 9 : Comparaison des taux de fiscalité en 2021

	Taux Saint-Pierre-de-Chartreuse	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21,28 %	12,69 %
Taxe sur le foncier bâti	48,72 %	34,89 %

Source : DGCL

La capacité de désendettement reste à un niveau supportable en 2021 à 5,6 années et en 2022 à 9,4 années d'épargne brute inférieure aux seuils d'alerte de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 (12 ans pour le bloc communal).

Tableau n° 10 : Évolution de la capacité de désendettement de la commune

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette du BP au 31 décembre	1 816	1 688	1 854	1 721	1 606	1 493
CAF brute	550	250	404	415	290	159
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	3,3	6,8	4,6	4,2	5,6	9,4

Source : CRC à partir des comptes de gestion

Après de sérieuses difficultés (jusqu'en 2016), la situation financière de la commune apparaît moins dégradée. Toutefois, cette amélioration ne permet pas à la commune d'assumer les investissements considérés comme essentiels au maintien de son activité par les exécutifs successifs.

La charge indirecte (participation à 80 % aux déficits du SIVU) de l'exploitation des remontées mécaniques a conduit à un retard important dans la maintenance et l'entretien du patrimoine et des équipements publics de la commune : bâtiments publics, voiries, réseaux...

Les niveaux de fiscalité de la commune, très supérieurs à la moyenne de la strate, ne laissent que peu de marges d'évolution des recettes à la commune.

La seule possibilité d'évolution des recettes de la commune serait la hausse de son taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) car la commune fait partie de celles retenues dans le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 reconnues comme des zones de tension. Ces dernières auront la possibilité d'augmenter (de 5 à 60 %) leur taux de THRS sans lien avec le taux de la taxe sur le foncier bâti (déjà très élevé à Saint-Pierre-de-Chartreuse).

2.4.4.2 Les avantages de la gestion intercommunale

La possibilité de faire porter l'effort d'adaptation au changement à un niveau plus étendu que la commune support de la station présente plusieurs avantages :

- bénéficier d'une surface financière plus importante de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse regroupant 17 communes ;
- permettre une inscription dans une démarche de territoire plus large que la commune (ou le syndicat regroupant deux communes) ;
- permettre une prise de distance par rapport à des intérêts locaux qui doivent être considérés mais qui peuvent masquer les enjeux de moyen terme en incitant au maintien d'une activité en déclin pour des coûts très importants.

Le transfert de la gestion au niveau intercommunal renvoie vers l'EPCI la charge des déficits d'exploitation mais aussi la responsabilité de définir les modalités de la transition vers un autre modèle économique.

2.4.4.3 Les difficultés pour définir une stratégie de sortie progressive de l'activité ski alpin

Le contrat de délégation de service public conclu avec la société « *Savoie Stations Domaines Skiables* » (SSDS), couvrant la saison 2021/2022 a pris fin le 30 novembre 2022.

La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a lancé une nouvelle procédure de mise en concurrence, pour une exploitation du domaine skiable pour une durée de deux ans à compter de la saison 2022/2023.

Elle n'a recueilli qu'une offre, présentée par un groupement de candidats locaux non gestionnaires d'autres domaines skiabiles¹⁶ conduit par l'ancien maire de la commune de Saint-Pierre-de Chartreuse, jugée non conforme au cahier des charges, ce qui a conduit l'établissement à classer la consultation sans suite.

En l'absence d'offre recevable pour reprendre la gestion du domaine skiable, l'exploitation a été reprise en régie directe par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse pendant la saison 2022/2023.

Par délibération du 22 février 2023, la communauté de communes acte sa décision de relancer une nouvelle procédure de délégation de service public. Elle présente son intention de la présenter « *cette fois-ci dans un cadre plus ouvert c'est-à-dire permettant aux candidats de proposer et de porter un projet de développement comportant des investissements, y compris sur des activités de diversification 4 saisons organisées à partir des remontées mécaniques* ».

La procédure, publiée le 20 mars 2023, est de fait singulière : le cahier des charges laisse aux candidats la liberté de fixer la durée du contrat, comprise entre cinq et 30 ans, ainsi que l'étendue du domaine skiable, des équipements exploités et des éventuels investissements. La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse exclue enfin toute participation financière dans le cadre de la concession.

¹⁶ Groupement composé de : Guerpillon consult.ING dont le président est l'ancien maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse ; BK team développement ; association Saint-Pierre-de-Chartreuse développement.

Extrait du cahier des charges de la concession (préambule)

Volontairement, la communauté de communes souhaite laisser dans le cadre de la présente consultation une grande latitude aux porteurs de projet et aux opérateurs professionnels pour :

- Repenser la consistance du service offerte aux usagers des activités (la communauté de communes n'a pas d'exigence d'exploitation de l'ensemble des installations existantes),*
- Bâtir un projet dont l'équilibre économique permette le maintien autant que possible de l'activité ski alpin comme composante de l'offre touristique du massif,*
- Imaginer un projet qui peut reposer sur l'activité ski, mais également sur des activités touristiques complémentaires en adéquation avec les attentes des clientèles,*
- Construire un projet qui participe et bénéficie de la dynamique économique et sociale de la station et en respecte les valeurs,*

Des limites sont cependant posées par l'autorité délégante :

- Le projet proposé par les opérateurs doit être en adéquation avec la politique touristique mise en œuvre à l'échelle de Cœur de Chartreuse et qui repose d'une part, sur la stratégie marketing de la destination et d'autre part, sur le projet de territoire de la Communauté de communes.*
- La communauté de communes ne peut et ne pourra, compte tenu de ses capacités financières s'impliquer financièrement dans la mise en œuvre et l'exploitation des projets proposés.*

Autrement dit, la convention de délégation de service public, objet de la présente consultation, devra emporter un transfert total du risque d'exploitation et investissement, sans aucune participation de la collectivité.

L'absence de définition d'un périmètre physique – pistes et remontées mécaniques incluses dans la concession – et temporel – durée de contrat non définie – fragilisent considérablement cette procédure qui ne répond pas aux dispositions du code de la commande publique (article L. 3111-1 - Titre 1^{er} préparation du contrat de concession : *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.*).

La procédure présente des fragilités mais le risque de réalisation d'un contentieux paraît toutefois faible, en raison du caractère peu attractif de la concession : un seul candidat a présenté une offre au terme de la période de mise en concurrence. Cette consultation apparaît ainsi comme une ultime tentative pour trouver un exploitant pour l'activité de ski alpin.

Surtout, l'absence de définition d'un modèle concessif viable économiquement, par réduction du périmètre ou toute autre mesure d'adaptation, est critiquable.

La communauté de communes s'en remet ainsi, pour définir les conditions d'exploitation du service public, à un candidat, à travers une procédure hasardeuse et aux fondements juridiques fragiles. Ce faisant, elle renonce à faire les choix de gestion et stratégiques qui lui incombent.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'exploitation des remontées mécaniques de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse/Le Planolet est structurellement déficitaire quels que soient les modes de gestion retenus. Le déficit annuel qui reste à assumer par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse et la dette à reprendre des précédentes gestions ne lui permettent pas de poursuivre l'exploitation dans les conditions actuelles.

En effet l'intégration dans les comptes de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse des résultats de l'EPIC et des éléments de bilan (dette et immobilisations avec leur amortissement résiduel), non encore réalisée au 31 décembre 2022, entrainera une dégradation importante de ses soldes d'épargne et de sa capacité de désendettement.

Les capacités financières de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse ne lui permettent pas d'assumer la charge récurrente d'une exploitation structurellement déficitaire des remontées mécaniques sans renoncer au développement de ses autres compétences.

La gestion au niveau communautaire des domaines skiables présente l'avantage d'une appréhension globale de la situation d'un territoire par rapport aux mutations d'un modèle de développement moins exclusivement centré sur l'activité de ski alpin qui appelle des décisions rapides sur l'exploitation des équipements de remontées mécaniques.

Toutefois, si la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse ne souhaite plus supporter les déficits structurels de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse, elle n'a pour autant pas défini de stratégie pour une sortie organisée de l'exploitation du domaine skiable (adaptation du modèle ou fin d'exploitation planifiée).

3 L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA STATION

Après avoir constaté l'impossibilité d'assumer la charge de la poursuite de l'activité de ski alpin dans son périmètre actuel, par les acteurs du territoire (commune et EPCI), la chambre a examiné les perspectives de développement du territoire de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

3.1 Une évolution climatique défavorable à la poursuite du ski alpin

3.1.1 Une forte sensibilité au changement climatique

Le domaine skiable, orienté vers le sud, est compris entre 900 et 1 789 mètres. Cette faible altitude fait peser un risque sérieux sur l'enneigement. Ainsi, pour la saison 2022/2023, la station n'a pu ouvrir que partiellement à compter du 21 janvier 2023 et l'insuffisance du

manteau neigeux a conduit à la fermeture de la majorité des pistes pendant une partie des vacances d'hiver, qui sont essentielles pour la rentabilité des remontées mécaniques (les deux semaines de vacances d'hiver de la zone A ont représenté près de 40 % du chiffre d'affaires de la saison 2021/2022).

De plus, la clientèle « de séjour », c'est-à-dire résidant en hôtel ou en meublé, donc « captive », est de moins en moins importante. En effet, la station, qui comptait neuf établissements hôteliers dans les années 1970, n'en dispose plus que de trois au 1^{er} janvier 2023, dotés d'une capacité réduite (une quarantaine de chambres), auxquels s'ajoutent quelques meublés de tourisme.

Plus de 65 % des ventes de forfaits de remontées mécaniques se font à la journée ou à la demi-journée du fait notamment des incertitudes sur l'enneigement mais aussi du manque d'hébergements de séjour.

Tableau n° 11 : Typologie des titres vendus sur les cinq dernières saisons ouvertes

	<i>Journée</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>2 jours</i>	<i>3 et 4 jours</i>	<i>5 jours</i>	<i>6 jours</i>	<i>7 J et +</i>	<i>Saison</i>
2017/18	12 372	2 037	6 300	285	3	114	125	1	2 037
2018/19	49 725	8 970	22 382	2 554	35	787	2 285	5	4 673
2019/20	25 251	2 226	12 157	209	49	63	405	15	2 226
2021/22	20 659	4 064	11 894	1 212	3	604	767	6	826
2022/23	16 029	1 739	3 968	60	5	21	22	2	828

Source : données fournies par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse

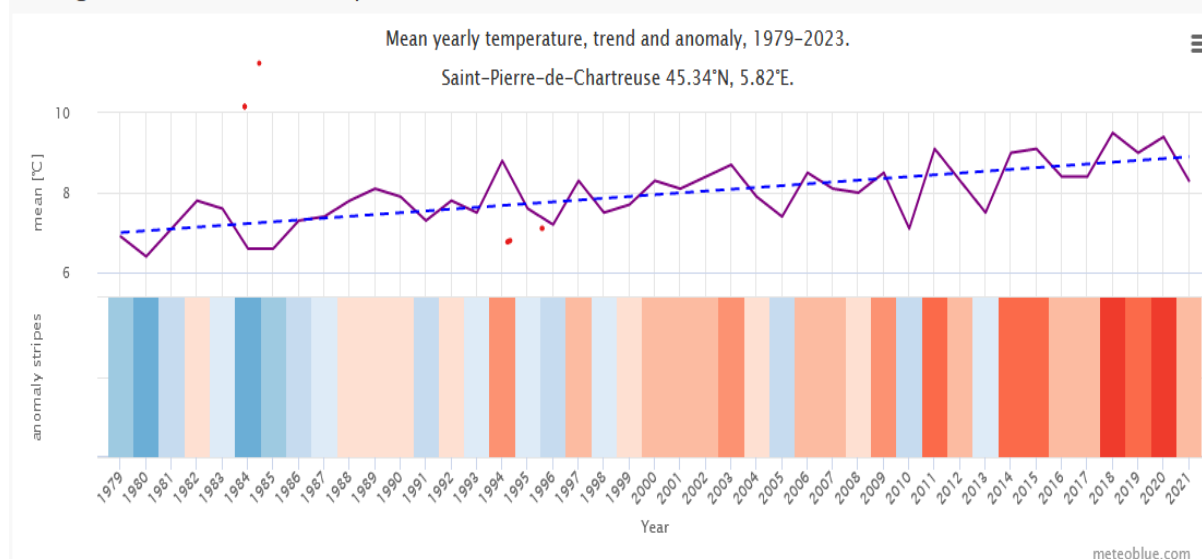
Les pistes de ski de la station sont fréquentées principalement par une clientèle résidant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ne vient que si les conditions météorologiques sont favorables.

En raison de son altitude moyenne, la station est fortement exposée au changement climatique. De 1959 à 2015, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 1,3 degré C à Saint-Pierre-de-Chartreuse et au Col-de-Porte la hauteur de neige moyenne a diminué de 38 % (- 27 cm) entre la période climatique 1961/1990 et la période récente 1986/2015 entre le 1^{er} octobre et le 30 avril.

Selon le diagnostic établi par Météo-France¹⁷ pour la commune à l'horizon 2050, la température devrait augmenter de 1,4 degré en hiver si l'on retient une hypothèse médiane et de 2,5 degrés en été. Le nombre de jours en vagues de chaleur passerait de 2 à 10 et le nombre de jours enneigés à 1 800 mètres diminuerait de 33 jours.

Les relevés de température et des précipitations sur la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse montrent déjà l'évolution en cours.

¹⁷ Étude Climadiag (météo France).

Graphique n° 3 : Évolution des températures à Saint-Pierre-de-Chartreuse depuis 1979**Changement annuel de température Saint-Pierre-de-Chartreuse**

Le graphique supérieur montre une estimation de la température annuelle moyenne pour la région de Saint-Pierre-de-Chartreuse. La ligne bleue en pointillés représente la tendance linéaire du changement climatique. Si la ligne de tendance monte de gauche à droite, la tendance de la température est positive et il fait de plus en plus chaud dans la région de Saint-Pierre-de-Chartreuse en raison du changement climatique. Si elle est horizontale, aucune tendance claire n'est observée, et si elle descend, les conditions à Saint-Pierre-de-Chartreuse se refroidissent au fil du temps.

Dans la partie inférieure du graphique figurent les "bandes de réchauffement". Chaque bande de couleur représente la température moyenne d'une année - bleu pour les années plus froides et rouge pour les années plus chaudes.

Source : site météoblue

3.1.2 Fiabilité de l'enneigement de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse en comparaison des stations pyrénéennes et alpines

Les premières études au début des années 2000 ont quantifié la fiabilité des stations de ski sur une règle selon laquelle une station de ski est fiable en termes d'enneigement si l'épaisseur de neige dépasse 30 cm pendant 100 jours ou plus.

Plus récemment, un modèle intégrant la neige de culture aux modèles climatiques définis par le GIEC en 2014¹⁸ a été établi par une équipe de chercheurs français : les scénarios RCP (« *Representative Concentration Pathways* », profils représentatifs d'évolution de concentration de GES), dont les conclusions ont fait l'objet d'une publication scientifique¹⁹ récente.

¹⁸ Le 6^{ème} rapport du GIEC (2023) remplace les modèles RCP par les scénarios SSP « Shared Socioeconomic Pathways » sont davantage représentatifs des trajectoires socio-économiques potentielles. Pour ces scénarios SSP, les modèles IAM ont quantifié à la fois les paramètres économiques futurs (utilisation de l'énergie, utilisation des terres, population, etc.) et les émissions futures de GES.

¹⁹ P. Spandre, H. François, D. Verfaillie, M. Pons, M. Vernay, et al.. *Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation*. The Cryosphere, 2019, 13 (4), pp.1325-1347.

Les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont défini en 2013 quatre profils représentatifs d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (GES). Ces derniers sont liés à un plus ou moins grand effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nommés RCP, ces trajectoires sont déclinées par les climatologues en conditions climatiques associées. Ces travaux ont été enrichis depuis lors dans les travaux du GIEC par les scénarios SSP, pour « *shared socioeconomic pathways* ». Les scénarios RCP sont au nombre de quatre et s'expriment selon le forçage radiatif²⁰ associé à la concentration des gaz à effet de serre, exprimé en W/m^{21} .

Ainsi, entre les scénarios le plus optimiste (dit RCP 2.6) et le plus pessimiste (dit RCP 8.5), dans lequel les émissions progressent durablement au même rythme que celui constaté en 2020, les experts du GIEC ont présenté deux scénarios intermédiaires qui permettraient d'envisager une stabilisation des émissions de GES avant la fin du XXI^{ème} siècle, soit à un niveau faible (RCP dit 4.5) ou à un niveau moyen (RCP dit 6.0).

En intégrant ces différents scénarios aux données des stations de sports d'hiver, des travaux portant sur la fiabilité de l'enneigement ont été menés, dont les conclusions ont fait l'objet d'une publication scientifique²² récente.

Ces travaux ont cherché à évaluer la fiabilité de l'enneigement de 175 stations alpines et pyrénéennes en groupe de 1 à 7 selon des modélisations fondées sur les modèles RCP de trajectoires climatiques établies dans le 5^{ème} rapport du GIEC.

La figure ci-dessous exprime la part du moment de puissance des remontées mécaniques (%) pour une catégorie donnée :

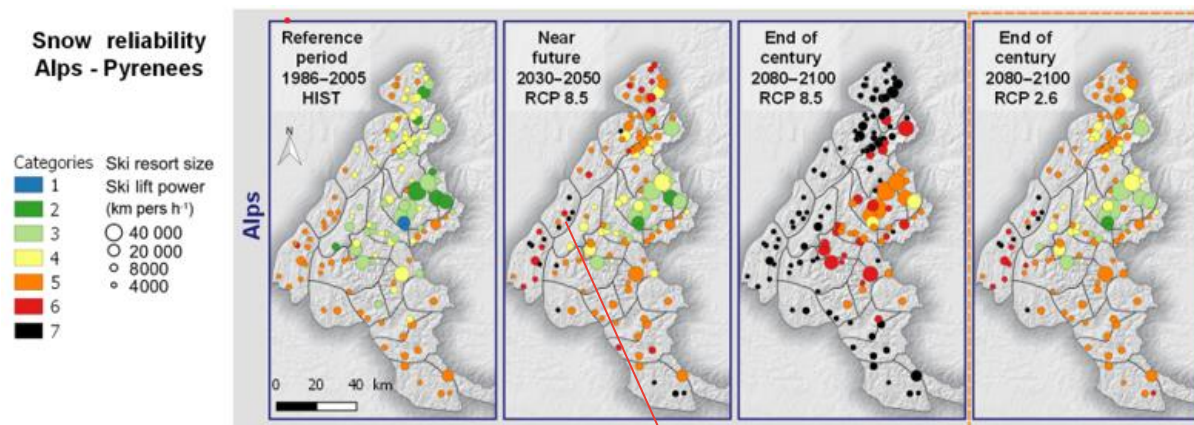
- les catégories 1, 2 et 3 illustrent la situation des stations de ski dans laquelle les conditions offertes par la neige naturelle sont fiables ;
- les catégories 4 et 5 illustrent la situation des stations de ski où les conditions d'enneigement sont fiables avec l'enneigement artificiel ;
- les catégories 6 et 7 illustrent la situation des stations de ski où l'enneigement artificiel n'est plus efficace pour réduire l'effet de la rareté naturelle de la neige aux altitudes les plus basses du domaine skiable.

²⁰ Forçage radiatif : c'est le changement du bilan radiatif (rayonnement descendant moins rayonnement montant) au sommet de la troposphère (9 à 16 km d'altitude) ou de l'atmosphère, dû à un changement d'un des facteurs d'évolution du climat comme la concentration des gaz à effet de serre. Le forçage radiatif est exprimé en watt par mètre carré (W/m^2). Sa valeur pour les gaz à effet de serre dus aux activités humaines était de 2,90 W/m^2 en 2013. Les RCP 8.5, RCP 6.0, RCP 4.5, RCP 2.6 sont des scénarios de référence de l'évolution du forçage radiatif sur la période 2006-2300. Le scénario le plus pessimiste est le RCP 8.5.

²¹ Watt par mètre carré : unité du système international (SI) de densité surfacique de puissance. En particulier, elle peut servir à exprimer la constante solaire, un flux thermique surfacique, un éclairage énergétique, une exittance énergétique, une intensité acoustique.

²² P. Spandre, H. François, D. Verfaillie, M. Pons, M. Vernay, et al. *Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation*. The Cryosphere, 2019, 13 (4), pp.1325-1347. ff10.5194/tc-13-1325-2019ff. fhal-02610289

Schéma n° 3 : Situation des stations alpines selon les scénarios du GIEC



Source : « Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation²³ »

Station de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Dans le cadre de cette étude la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse présente les résultats suivants :

VIA-1986-2005	VIA 2030 50 RCP 8.5	VIA 2100 RCP 8.5	VIA 2100 RCP 2.6
Historique récent	Scénario le plus pessimiste : situation en 2050	Scénario le plus pessimiste : situation en 2100	Scénario le plus optimiste : situation en 2100
5	6	7	6

Les conditions d'enneigement sont déjà dégradées pendant les dernières années (le score de 5 pour l'historique récent indique une dépendance de la fiabilité de l'enneigement à l'utilisation de la neige de culture, quasiment inexistante à Saint-Pierre-de-Chartreuse).

Quels que soient les scénarios retenus, la fiabilité de l'enneigement (même avec le recours éventuel à l'enneigement artificiel) est d'ores et déjà compromise.

La station ne bénéficie donc actuellement d'aucune viabilité de son enneigement et l'application des différents scénarios d'évolution climatique ne peut qu'être une détérioration des conditions d'enneigement, rendant le modèle économique actuel encore moins supportable.

²³ P. Spandre, H. François, D. Verfaillie, M. Pons, M. Vernay, et al.. « Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation ». The Cryosphere, 2019, 13 (4), pp.1325-1347. ff10.5194/tc-13-1325-2019ff. fhal-02610289.

3.2 Les conséquences sur l'exploitation des remontées mécaniques

3.2.1 L'évolution du nombre de jours d'exploitation

Le nombre de jours d'exploitation est très lié aux conditions météorologiques et d'enneigement, particulièrement pour une station d'altitude moyenne dont une part importante du domaine est orientée au sud.

De plus, les variations d'une année sur l'autre peuvent être importantes (25 jours d'écart pour Saint-Pierre-de-Chartreuse entre les saisons 2016/2017 et 2017/2018). L'aléa climatique est évalué dans l'audit réalisé en 2021 par la SSIT à une perte de chiffre d'affaires pouvant atteindre voire dépasser 60 % du chiffre d'affaires (pour un chiffre d'affaires moyen de 1,4 M€ pour une année avec un enneigement « normal »).

Dans les scénarios présentés à la suite de cet audit, il est retenu deux années dites avec aléa climatique sur une prospective de cinq ans conduisant à une réduction de 60 % des recettes des remontées mécaniques et de 80 % des autres produits.

Même pour des saisons très favorables en termes d'enneigement comme 2017/2018 et 2018/2019, le nombre de jours d'exploitation (88) reste nettement inférieur au seuil de 100 jours considéré comme la limite pour obtenir un équilibre financier de l'exploitation des remontées mécaniques²⁴.

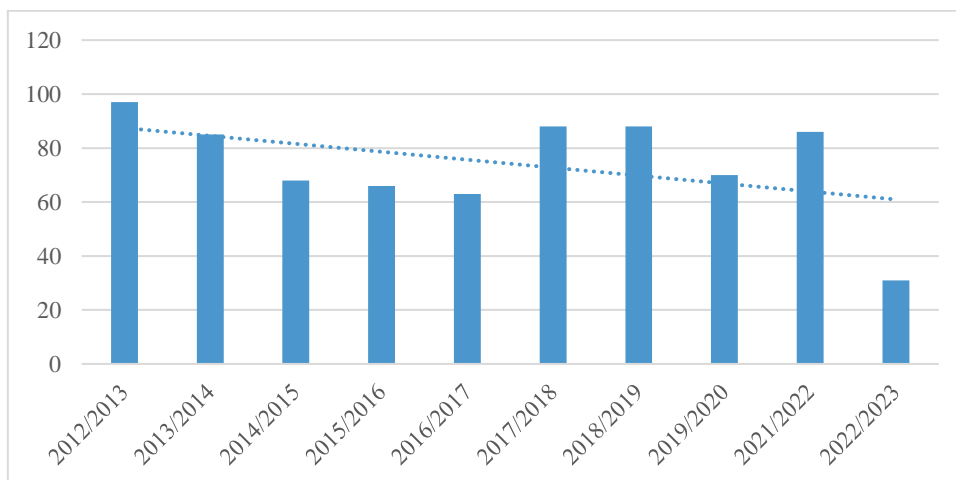
La saison 2021/2022 a été perturbée par les problèmes de recrutements de saisonniers qui ont conduit à des conditions d'exploitation dégradées pendant 28 des 86 jours d'ouverture de la station.

Pour la saison 2022/2023, l'exploitation (ouverture même partielle des remontées mécaniques) n'a été possible que quelques semaines (31 jours) du 21 janvier au 22 février.

²⁴ Ce seuil, utilisé surtout pour les grandes stations, est toutefois peu adapté à celles de la taille de Saint-Pierre-de-Chartreuse.



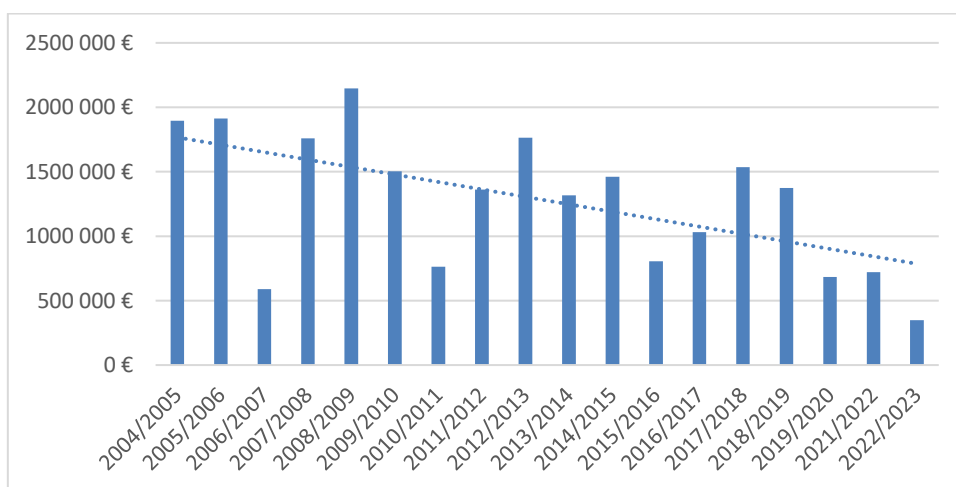
Graphique n° 4 : Nombre de jours d'exploitation de 2012 à 2020



*Note : la saison 2020/2021 a été neutralisée (fermeture des remontées mécaniques suite à la crise sanitaire)
 Source : audit MDP 2016 et Stratorial 2020 ; retraitement CRC*

L'incidence du réchauffement climatique se retrouve dans l'évolution du chiffre d'affaires des remontées mécaniques réalisé sur les vingt dernières saisons.

Graphique n° 5 : Évolution du CA réalisé²⁵ (avec la courbe de tendance)



Source : données fournies par la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse

L'EPIC gestionnaire de la station a bénéficié²⁶ pour la saison 2020/2021 du système assurantiel mis en place par Domaine skiable de France (DSF) pour atténuer les conséquences du déficit d'enneigement, à destination de ses adhérents (dispositif « Nivalliance » décrit ci-dessous).

²⁵ Le périmètre d'exploitation des équipements a changé sur la période représentée avec une fermeture de plusieurs remontées mécaniques ; ce changement de périmètre explique, au moins en partie, la baisse du CA.

²⁶ Cette aide n'est pas liée à la crise sanitaire.

Un montant de 148 k€ (comprenant le complément régional²⁷) a été perçu par l'EPIC pour limiter le déficit lié au faible enneigement de cette saison.

Le dispositif « Nivalliance » de domaine skiable de France (DSF)

DSF a mis en place dès 2001 un dispositif de solidarité, modifié et renforcé en 2018, entre les stations dans le but de limiter les conséquences financières des aléas climatiques et pour aider les stations en difficulté du fait du faible enneigement.

Il est basé sur le principe de la solidarité entre les grandes stations d'altitude élevée moins touchées par le faible enneigement et les stations de moyenne et basse altitude plus sensibles à l'aléa climatique.

Ce dispositif a conduit en 2020/2021 (année particulièrement touchée par le déficit d'enneigement) au versement de plus de cinq millions d'euros au bénéfice de 82 sociétés de remontées mécaniques.

Le fonds est alimenté par les cotisations (proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé) perçues par DSF sur ses adhérents.

Pour la saison 2020/2021, les stations de l'Isère et de la Drôme ont perçu 8 % du total des aides versées aux 82 stations indemnisées et la part obtenue par l'EPIC a été supérieure à la moyenne des aides (148 k€ contre 82 k€ en moyenne par station aidée).

3.2.2 Un recours très marginal à l'enneigement artificiel

La station ne fait qu'un recours très modéré à l'enneigement artificiel avec l'installation de deux enneigeurs : sur le site du Planolet (zone d'apprentissage du ski alpin) plus propice, compte tenu de son exposition, à ce type d'équipement et sur la Combe de l'Ours (en proximité du parking).

Ces installations concernent 1,3 ha, soit seulement 2 % du domaine skiable.

Ces enneigeurs à basse pression sont de type ventilateur et ne nécessitent pas de quantité d'eau importante. Aucune retenue collinaire n'a été réalisée et aucune n'est envisagée. L'alimentation en eau des enneigeurs est assurée par des cuves (20 000 litres de capacité pour chaque cuve) dont l'alimentation provient de l'eau potable (surverse) et d'un système de drainage de récupération des eaux.

Les différents exécutifs (de la commune comme de l'EPCI) considèrent que la généralisation de l'enneigement artificiel n'est pas une solution adaptée au territoire de la station et qu'il ne peut intervenir que très marginalement sur des parts réduites du domaine skiable (par exemple sur certains secteurs de transition à l'orientation moins favorable à l'enneigement naturel).

²⁷ La région Auvergne Rhône-Alpes a complété à hauteur de 3 M€ l'aide de Nivalliance pour 23 stations de moyenne montagne (dont Saint-Pierre-de-Chartreuse) qui ont le plus souffert du manque de neige pendant la saison 2020/2021.

Toutefois, des projets d'extension du réseau d'enneigeurs étaient indiqués lors de la première étude Dianège/Climsnow (en 2017) mais ils ont été abandonnés.

Ce constat est renforcé par l'indispensable préservation de la ressource en eau déjà fragile sur le secteur de la Chartreuse, qui rendrait difficile l'extension du parc d'enneigeurs et pourrait conduire à des conflits d'usage. Le diagnostic du PNR Chartreuse indique que « *les projections d'évolution climatique tendent vers une raréfaction de la ressource en eau* ».

Une ressource en eau fragile sur la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Une étude commandée pour préparer le PLUI de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse met en évidence dans le bilan ressources besoins en situation actuelle (2019) et à l'horizon 2035 :

- une baisse des débits d'étiage sur certaines ressources ;
- une insuffisance de certaines ressources par rapport aux besoins.

Parmi les secteurs identifiés où les ressources sont insuffisantes par rapport aux besoins figure celui des Essarts à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

L'étude prévoit un programme de travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable comprenant la création d'un réservoir et d'un linéaire de refoulement pour un montant total de plus de 670 000 €.

La compétence de gestion et de distribution de l'eau appartient actuellement aux communes et n'a pas encore été transférée à la communauté de communes.

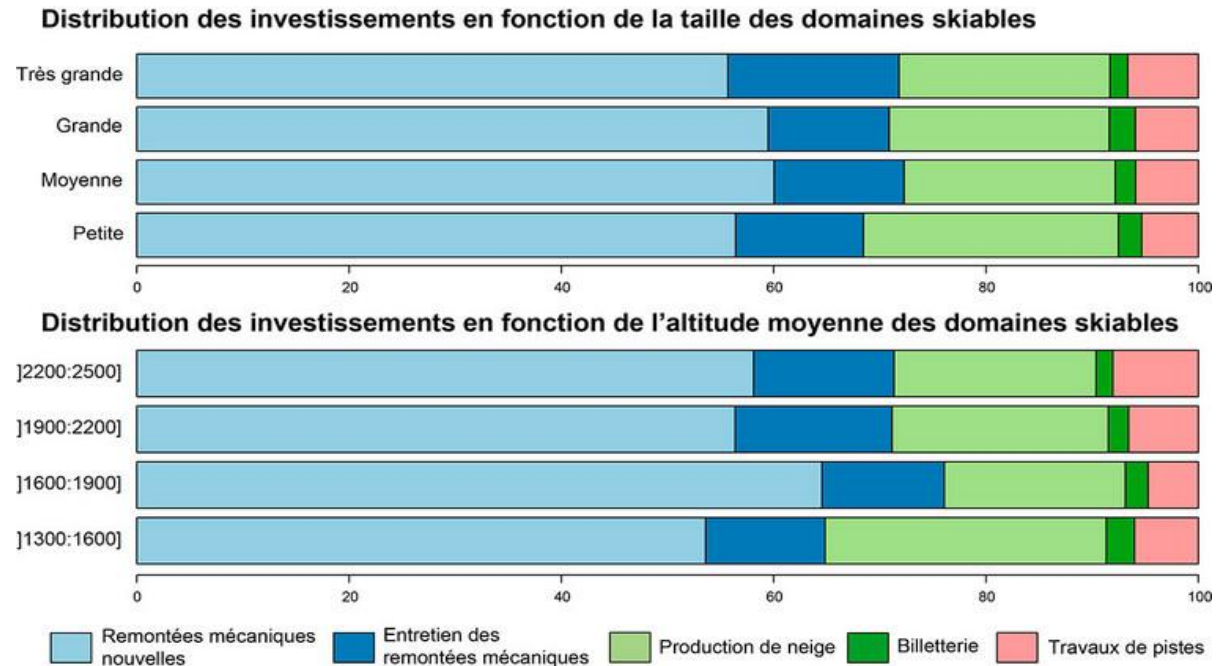
De plus, la production plus massive de neige artificielle se heurterait à des problèmes techniques. En effet, selon une étude de l'Observatoire régional des effets du changement climatique (ORECC), « *l'utilisation de la neige de culture en-deçà d'une altitude de 1 325 mètres nécessite que, sur une période d'un peu plus de quatre jours consécutifs, la température soit inférieure à 2 °C. Les relevés effectués au col de Porte au cours des soixante dernières années montrent que de telles périodes sont de plus en plus rares, notamment avant le 10 janvier et après le 11 février, ce qui tendrait à limiter la période au cours de laquelle la neige de culture pourrait être produite* ».

Enfin, l'orientation souhaitée par les acteurs du territoire (cf. infra) vers un tourisme tourné vers les espaces naturels protégés et peu artificialisés ne les incite pas au développement de ce type d'équipement peu en phase avec l'image qu'ils souhaitent privilégier pour la « destination Chartreuse ». Cette orientation est confirmée notamment dans le dossier de candidature au dispositif espace valléen.

L'ensemble de ces éléments a conduit à l'absence de recours important à l'enneigement artificiel pour la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse, ce qui la place dans une position singulière parmi les stations de sa taille et de son altitude. En effet, il est constaté une corrélation entre le niveau de recours à la neige de culture et les caractéristiques des stations : ce sont les moins importantes et celles situées dans les altitudes les plus faibles qui ont (proportionnellement au total de leurs investissements consacrés à l'activité ski alpin) le plus recours à l'enneigement artificiel.

L'effet du réchauffement climatique se trouve ainsi amplifié dans le cas de Saint-Pierre-de-Chartreuse par le recours très marginal à l'enneigement artificiel. Cette situation explique, au moins pour partie, la faiblesse des jours d'ouverture de la station et l'introuvable équilibre économique de l'activité ski alpin.

Graphique n° 6 : Incidences de la taille et de l'altitude des stations sur les investissements



Source : document issu de la thèse de Lucas Berard-Chenu, réalisé au laboratoire LESSEM d'INRAE

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La vulnérabilité des conditions d'enneigement de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le-Planolet est particulièrement forte du fait de son altitude modeste (entre 900 et 1 700 m) et de l'orientation sud de son domaine skiable.

La combinaison de ces éléments défavorables à la qualité de l'enneigement et la hausse des températures prévue dans l'ensemble des modélisations ne permettent d'envisager la poursuite de l'activité de ski alpin dans son périmètre actuel.

L'effet du réchauffement climatique se trouve amplifié dans le cas de Saint-Pierre-de-Chartreuse par le recours très marginal à l'enneigement artificiel. Cette situation explique, au moins pour partie, la faiblesse des jours d'ouverture de la station et l'introuvable équilibre économique de l'activité de ski alpin.

4 LES ÉVOLUTIONS DU POSITIONNEMENT TOURISTIQUE DE LA STATION DE SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

4.1 Des retombées économiques et sociales du ski alpin non mesurées

Les retombées économiques liées à l'activité ski sont difficilement quantifiables et localisables. Plusieurs documents font référence aux retombées économiques mais sans les quantifier (la lettre du maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse évoque sans plus de précisions des « *retombées économiques indirectes que l'activité hivernale peut générer* ») ou alors avancent des chiffres aux sources incertaines.

Une délibération du 7 septembre 2021 décidant la dissolution de l'EPIC et la délégation de l'exercice de la compétence sous la forme d'une régie intéressée, précise que 450 emplois directs et indirects sont liés à l'activité de la station.

Toutefois, malgré plusieurs sollicitations auprès des acteurs du territoire, la fiabilité de cette donnée n'a pas pu être vérifiée²⁸ et, surtout, il est difficile de quantifier la part des emplois et plus largement les retombées économiques liées à la pratique du ski alpin.

La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse n'a pas souhaité, pour l'instant, commander d'étude permettant d'évaluer ces retombées, considérant la fiabilité de ces études²⁹ trop faible au regard de leur coût. Elle ne dispose donc pas d'informations actualisées sur les conséquences économiques et sociales de la fin de l'activité des remontées mécaniques.

Les informations concernant les emplois directs et indirects liés au ski alpin se trouvent dans divers documents souvent anciens et à la méthodologie non précisée.

L'étude Dianeige, de 2006, indique que l'activité de ski alpin générerait « *150 emplois directs en équivalent temps plein qui, compte tenu de la pluri activité, concernent près de 25 % de la population active soit 280 personnes sur une quinzaine de communes* ».

L'audit réalisé en 2016 par la société MDP Consulting évoque « *460 emplois générés par l'activité touristique sur le territoire* ».

Le manque de fiabilité de ces données ne permet pas d'établir avec suffisamment de précision les retombées économiques liées au ski alpin sur le territoire de la station.

²⁸ Cette donnée semble issue d'une étude du début des années 2000 qui n'a pu être retrouvée.

²⁹ De nombreuses stations ont commandé (souvent à la même société) des études pour évaluer les retombées économiques du ski alpin sur leur territoire.

4.2 Un diagnostic aujourd'hui largement partagé sur l'avenir de l'activité de ski alpin en Chartreuse

Plusieurs documents d'orientations stratégiques concernant l'évolution du positionnement touristique du territoire posent la question de la poursuite de l'activité ski alpin dans le massif de la Chartreuse.

L'inscription de la communauté de communes dans la démarche « *avenir montagne ingénierie* »³⁰ confirme sa volonté de mutation de son économie touristique accélérée par le changement climatique. Le dossier de candidature de l'EPCI indique « *qu'il apparait indispensable, au regard de l'urgence de la situation, d'accélérer le processus de transition du modèle touristique et notamment de sa filière ski alpin.* »

Parmi les missions principales confiées au titulaire du poste subventionné figurent :

- l'accélération de la transition du domaine skiable Cœur de Chartreuse ;
- l'accélération des projets publics et privés de diversification économique s'appuyant sur la valorisation durable des patrimoines et des ressources durables ;
- l'accompagnement des expériences renforçant et qualifiant l'offre en lits touristiques marchands ;
- la transformation de la surfréquentation des sites naturels en atout durable pour le territoire.

Même si la position de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse demeure plus nuancée puisqu'elle réaffirme, dans sa communication à l'intention de ses habitants, le ski alpin comme une activité majeure du tourisme pour la commune, elle reconnaît dans le même document « *le déficit structurel financier des remontées mécaniques* » et l'indispensable évolution de la station.

Dans la dernière procédure de mise en concurrence, la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a acté la fin de tout financement communautaire : « *la communauté de communes ne peut et ne pourra pas, compte tenu de ses capacités financières s'impliquer financièrement dans la mise en œuvre et l'exploitation des projets proposés.* »

4.3 Les atouts du territoire pour faciliter la mutation

4.3.1 Une activité touristique répartie sur deux saisons

Les caractéristiques du territoire de la Chartreuse en font naturellement une destination touristique qui ne se limite pas à la saison hivernale.

³⁰ La démarche « avenir montagne ingénierie » est un dispositif de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) bénéficiant à 62 territoires de montagne dont la CCCC, qui soutient (par une aide au financement de poste) la conception et la mise en œuvre de projets de transition vers un tourisme plus durable et plus diversifié.



Le tourisme sur le territoire de la Chartreuse n'a jamais été basé exclusivement sur l'activité ski alpin qui, si elle s'est développée à partir des années soixante-dix, n'a jamais constitué qu'une partie de l'attractivité de la Chartreuse.

La commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse est, au sein de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse, celle pour laquelle la part de cette activité est la plus importante avec les retombées économiques qui l'accompagnent.

La répartition de l'activité touristique entre la saison hivernale et la saison d'été peut être approchée en utilisant les données de la taxe de séjour sur le périmètre de la communauté de communes (70 k€ collectés en 2021). Elle ne prend toutefois pas en compte la place prépondérante de la clientèle à la journée du ski alpin qui n'utilise pas les hébergements (et donc ne génère pas de taxe de séjour).

Le poids de la saison hivernale dans le total des nuitées (20 %) comme dans celui du produit de la taxe de séjour (TS) collecté sur le territoire de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse montre une répartition de la clientèle touristique de séjour assez équilibrée entre les saisons avec une prépondérance de la saison d'été marquée (57 % des nuitées). Ce constat était déjà fait en 2006 dans le cadre d'une étude de positionnement de l'offre neige sur le massif de la Chartreuse³¹ (étude Dianeige) que les nuitées touristiques étaient répartie majoritairement (56 % du total) sur la saison estivale.

Le territoire est déjà concerné par une activité de séjours dite « quatre saisons » avec une répartition des séjours sur toute l'année.

Tableau n° 12 : Répartition de la taxe de séjour selon les saisons en 2020/2021³²

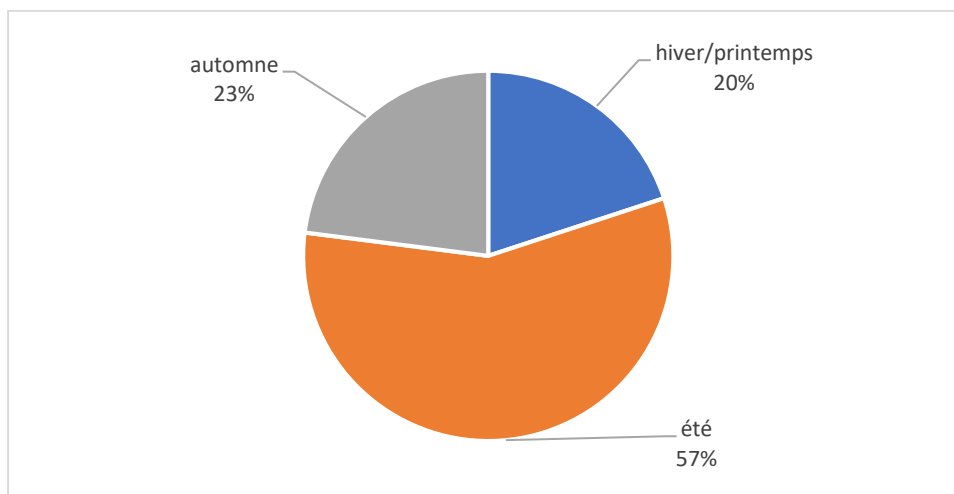
	Plateformes /tiers collecteurs		Hébergeurs indépendants		Total	
	Nombre de nuitées	Taxe de séjour	Nombre de nuitées	Taxe de séjour	Nombre de nuitées	Taxe de séjour
<i>Décembre / avril (5 mois)</i>	20 033	10 862 €	13 698	5 303 €	33 731	16 165 €
<i>mai/août (4 mois)</i>	30 989	17 560 €	65 467	21 134 €	96 456	38 694 €
<i>septembre/décembre (4 mois)</i>	12 936	7 488 €	25 919	9 005 €	38 855	16 493 €
<i>Total</i>	63 958	35 910 €	105 084	35 442 €	169 042	71 352 €

Source : communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à partir du rapport Barbey Consulting (retraitements CRC)

³¹ Ce périmètre est plus large que celui de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse mais la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse est largement la plus importante du massif et il est donc possible de lui appliquer les constats de l'étude.

³² La communauté de communes Cœur-de-Chartreuse a changé en 2021 son mode de perception de la taxe de séjour pour la caler sur l'année civile ; la première année de perception selon les nouvelles règle (2021) elle a ajusté la période de perception du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021 (13 mois).

Graphique n° 7 : Répartitions des nuitées par saison



Source : communauté de communes Cœur-de-Chartreuse à partir du rapport Barbey Consulting (retraitements CRC)

4.3.2 Un modèle d'exploitation du ski alpin a minima : le domaine skiable de Saint-Hugues-Les-Egaux

Le stade de neige de Saint-Hugues-les-Egaux faisait partie jusqu'en 2011 du domaine skiable alors exploité par le SIVU. Ce dernier souhaitant la fermeture de ce site pour recentrer l'activité de ski alpin sur le village de Saint-Pierre-de-Chartreuse et Le-Planolet, une association, existante depuis 1971 mais centrée sur le ski nordique, en a repris l'exploitation sous forme de délégation de service public (DSP).

La vocation du site, bénéficiant d'une exposition favorable à l'enneigement est « *de faire perdurer une activité qui, au-delà de l'apprentissage du ski, permet à un public à faibles moyens de découvrir la montagne à très peu de frais et en toute sécurité.*³³ ».

L'association a bénéficié d'une première DSP d'une durée de dix ans (2012/2022) et s'est portée candidate, avec succès, à une nouvelle DSP pour cinq années supplémentaires.

L'exploitation est effectivement globalement équilibrée sur une période de dix ans tout en connaissant des variations importantes.

La station est ouverte tous les jours en période de vacances ainsi que les week-ends et les mercredis hors période de vacances de début décembre à fin mars (selon les conditions d'enneigement). La souplesse de la gestion associative (participation de bénévoles membres de l'association) et la légèreté de la structure (quatre à six emplois sur trois mois) lui permettent de s'adapter aux aléas météorologiques.

³³ Extrait de la candidature de l'association (dans le cadre de la procédure de mise en concurrence de juin 2022).



Cette gestion associative d'une portion de domaine skiable réduite sans équipement lourd (pas de téléportés, uniquement des téléskis) permet un équilibre financier, certes fragile, mais sans apport de financement public.

Cette superficie réduite de domaine skiable pourrait offrir une option intermédiaire pour la station principale de Saint-Pierre-de-Chartreuse / le Planolet entre l'ouverture complète du domaine - dont l'équilibre économique n'a jamais été trouvé - et la solution radicale de fermeture de l'ensemble des équipements.

4.4 Les enjeux de la requalification et du développement des hébergements touristiques

Une des difficultés que rencontre la station pour poursuivre sa mutation réside dans la faiblesse quantitative et qualitative de son parc immobilier locatif. La possibilité de développer un tourisme de séjours courts ou longs plus intéressant en termes de retombées que les accès à la journée ou à la demi-journée encore prépondérants, implique un effort de requalification et de développement de l'offre existante.

Le territoire de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse ne dispose pas de réserves foncières importantes pour asseoir de nouvelles constructions ; les documents d'urbanisme établis au niveau intercommunal (plan local d'urbanisme intercommunal-PLUI- valant schéma de cohérence territorial- SCoT) limitent les possibilités d'extension de l'urbanisation. Cette orientation est par ailleurs en phase avec :

- les objectifs nationaux de limitation de l'artificialisation des sols (zéro artificialisation nette-ZAN- en 2050 et limitation de moitié en 2035 par rapport à la consommation sur la précédente période) ;
- les objectifs locaux du territoire en termes de qualité paysagère et de développement touristique équilibré.

En conséquence, la priorité est la réhabilitation des bâtiments existants actuellement non utilisés afin d'augmenter la capacité du territoire en lits touristiques qui reste modeste et en régression de 2012 à 2020 sur la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Tableau n° 13 : Évolution des capacités d'hébergement à Saint-Pierre-de-Chartreuse

	en 2012		en 2020	
	Hébergements	Lits	Hébergements	Lits
<i>Hôtellerie</i>	3	100	3	100
<i>dont hôtellerie 2*</i>	2	40	2	50
<i>dont hôtellerie 3*</i>	1	60	1	50
<i>Hôtellerie de Plein Air</i>	1	300	1	300
<i>Dont campings 3*</i>	1	300	1	300
<i>Aires de camping-cars</i>	3		3	
<i>Hébergements collectifs</i>	9	550	8	470

	en 2012		en 2020	
	Hébergements	Lits	Hébergements	Lits
<i>dont centres de vacances</i>	5	450	3	350
<i>dont gîtes</i>	4	100	5	120
<i>Meublés touristiques</i>	168	730	168	730
<i>Chambres d'hôtes</i>	20	60	15	40
CAPACITÉ MARCHANDE	201	1 740	195	1 640
<i>Résidences secondaires ¹</i>	414	2 180	391	1 900
CAPACITÉ TOTALE	615	3 920	586	3 540

Source : Isère Attractivité

L'audit effectué par la SSIT en 2020 avait identifié la présence de plusieurs bâtiments (anciens centres de vacances³⁴ et établissements hôteliers) qui peuvent constituer des opportunités à encourager à travers une évolution des règles d'urbanisme (niveau intercommunal) ou même des politiques volontaristes d'acquisitions/rénovations qui pourraient être portées par un établissement public foncier ou par une politique d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Toutefois, la mise en place de telles politiques demande des moyens importants qui semblent impossibles à porter au niveau communal et ne peuvent être envisagés qu'à un niveau supérieur, au moins à celui du groupement intercommunal.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les différents acteurs du territoire ont aujourd'hui pris en compte la nécessité d'une mutation du modèle économique touristique devenue urgente.

Il s'agit de sortir d'une spirale qui associe une activité de ski alpin déclinante et une destination « chartreuse » axée sur le tourisme à la journée et trop peu sur le séjour.

Les insuffisances qualitatives et quantitatives du parc d'hébergements touristiques constituent un frein au développement de la destination et l'enjeu de l'amélioration de l'offre immobilière est essentiel.

Toutefois, elle dispose de nombreux atouts favorisant une mutation déjà engagée :

- *une notoriété nationale et internationale importante (tant par son histoire religieuse que par le produit phare de la liqueur) ;*
- *un territoire très préservé avec une qualité paysagère reconnue ;*
- *la proximité avec de grandes agglomérations avec un potentiel de clientèle très important.*

³⁴ Plusieurs centres de vacances se trouvent sur le territoire de la CCCC dont certains très dégradés (le centre de la caisse d'allocations familiales à l'entrée de Saint-Pierre-de-Chartreuse par exemple).

ANNEXES

Annexe n° 1. Échantillon de stations comparables à Saint-Pierre-de-Chartreuse.....	50
Annexe n° 2. Types de remontées mécaniques	51
Annexe n° 3. Chiffre d'affaires saison 2022/2023 par jour	52
Annexe n° 4. Taxe de séjour perçue sur le territoire de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse de 2020 à 2022	53

Annexe n° 1. Échantillon de stations comparables à Saint-Pierre-de-Chartreuse

Tableau n° 14 : Stations comparables (attitude, CA, équipements)

<i>Station</i>	<i>Département</i>
<i>Saint-Pierre-de-Chartreuse</i>	38
<i>Le Semnoz</i>	74
<i>Thollon-les-Mémises</i>	74
<i>Les Brasses</i>	74
<i>Autrans</i>	38
<i>Lans-en-Vercors</i>	38
<i>Alpe du Grand-Serre</i>	38
<i>Grand-Revard / La Féclaz</i>	73
<i>Albiez-Montrond</i>	73
<i>Réallon</i>	05
<i>Ancelle</i>	05
<i>Guzet</i>	09
<i>Val-Louron</i>	65
<i>Aillon-Margeriaz</i>	73

Source : Étude MDP 2016



Annexe n° 2. Types de remontées mécaniques

TK : Télési

TKE : Télési à enrouleur

TSF : Télésiège à pinces fixes

TSD : Télésiège à pinces débrayables

TC – TCD : Télécabines

Télemix (POMA) ou Télécombi (Doppelmayr) : mix sur un même équipement (câble) de télésièges (ski aux pieds) et de télécabines

TPH : Téléphériques

DMC : Double Mono Cable

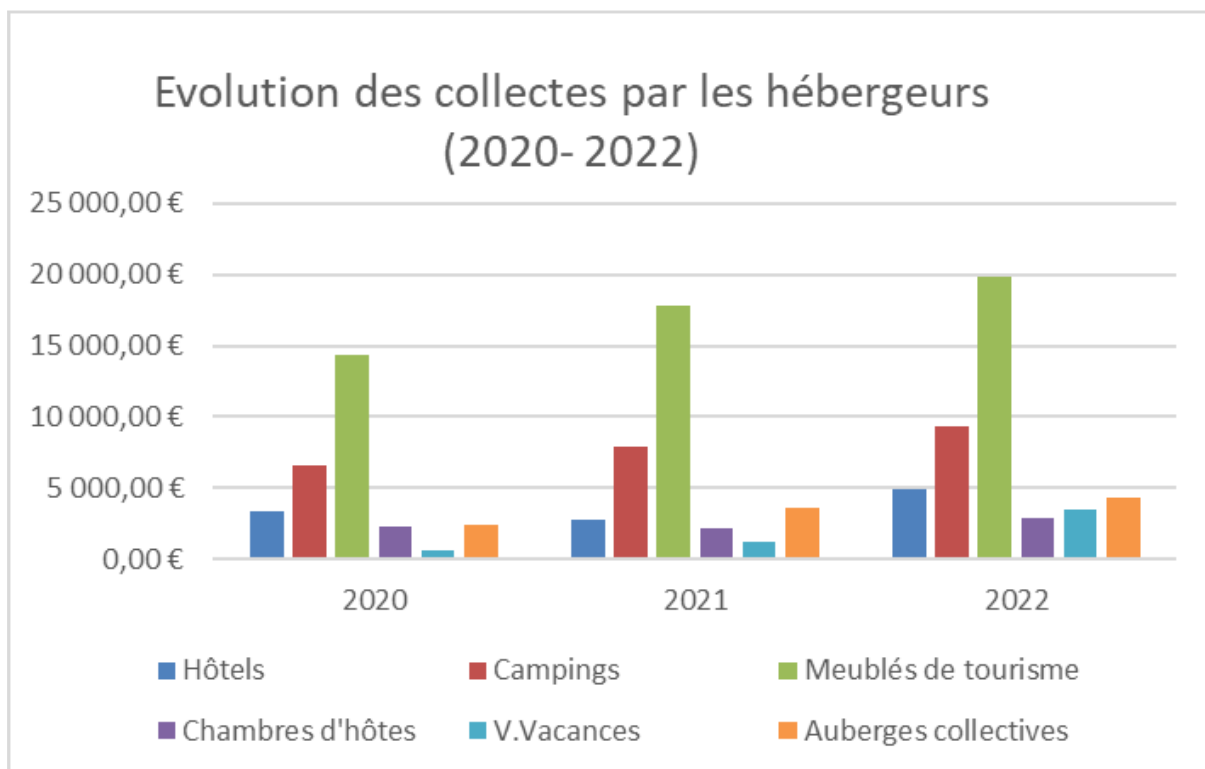


Annexe n° 3. Chiffre d'affaires saison 2022/2023 par jour

JOURS	DATES	MÉTÉO	CA/JOUR
<i>ventes hors ouverture</i>			80 296,50 €
<i>samedi</i>	21/01/2023	ouverture	21 977,60 €
<i>dimanche</i>	22/01/2023		14 528,10 €
<i>lundi</i>	23/01/2023		- €
<i>mardi</i>	24/01/2023		3 351,40 €
<i>mercredi</i>	25/01/2023		5 553,95 €
<i>jeudi</i>	26/01/2023		2 116,05 €
<i>vendredi</i>	27/01/2023		3 539,00 €
<i>samedi</i>	28/01/2023		17 125,10 €
<i>dimanche</i>	29/01/2023		19 635,50 €
<i>lundi</i>	30/01/2023		- €
<i>mardi</i>	31/01/2023		5 368,60 €
<i>mercredi</i>	01/02/2023		4 446,20 €
<i>jeudi</i>	02/02/2023		2 115,60 €
<i>vendredi</i>	03/02/2023		3 047,60 €
<i>samedi</i>	04/02/2023		14 990,10 €
<i>dimanche</i>	05/02/2023	Fermeture combe de l'ours manqué de neige (à partir du 4 février)	16 923,20 €
<i>lundi</i>	06/02/2023		6 343,50 €
<i>mardi</i>	07/02/2023		7 320,30 €
<i>mercredi</i>	08/02/2023		7 269,30 €
<i>jeudi</i>	09/02/2023		6 762,70 €
<i>vendredi</i>	10/02/2023		6 709,70 €
<i>samedi</i>	11/02/2023		4 795,10 €
<i>dimanche</i>	12/02/2023		8 514,30 €
<i>lundi</i>	13/02/2023		10 503,40 €
<i>mardi</i>	14/02/2023		9 196,80 €
<i>mercredi</i>	15/02/2023		8 723,10 €
<i>jeudi</i>	16/02/2023		6 616,50 €
<i>vendredi</i>	17/02/2023		6 828,90 €
<i>samedi</i>	18/02/2023		3 489,30 €
<i>dimanche</i>	19/02/2023	4 859,30 €	
<i>lundi</i>	20/02/2023	3 478,30 €	
<i>mardi</i>	21/02/2023	3 539,30 €	
<i>mercredi</i>	22/02/2023	fermeture	732,60 €
			320 696,90 €



Annexe n° 4. Taxe de séjour perçue sur le territoire de la communauté de communes Cœur-de-Chartreuse de 2020 à 2022



Source : bilan collecte taxe de séjour 2022 Barbey consulting



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 038-200040111-20231219-23_204-DE

SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Tél : 04 76 88 60 18 - Fax : 04 76 88 75 10
accueil@saintpierredechartreuse.fr

Objet : Enquête nationale relative aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique en montagne

Bernard LEJEUNE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Auvergne Rhône-Alpes

Saint Pierre de Chartreuse, le 25 octobre 2023

Monsieur le Président,

Le 12 octobre 2023, vous m'avez adressé le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes concernant la station de Saint-Pierre de Chartreuse, dans le cadre d'une enquête nationale relative aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique en montagne.

Par le présent courrier, je vous adresse mes observations quant au contenu et aux conclusions de ce rapport. Cette réponse me permet de vous présenter notre vision de transition touristique de notre village-station du cœur de Chartreuse.

Tout d'abord, nous prenons acte de votre rapport, dont nous partageons les constats et l'état des lieux quant à la situation dans laquelle se trouve la station de moyenne montagne de Saint Pierre de Chartreuse-Le Planolet, qui doit faire face à des difficultés structurelles et relever des défis importants :

- Une station de moyenne montagne fragilisée par le changement climatique
- Une exploitation de station de ski alpin déficitaire
- La nécessité de retrouver une viabilité financière, par la recherche de nouvelles ressources et par une maîtrise des dépenses.

Forts de ce constat partagé, tous les acteurs du tourisme hivernal ont bien conscience qu'une restructuration de la station doit être engagée, dans une approche nouvelle, 4 saisons et diversifiée. C'est ainsi dans cette perspective que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a candidaté et a été retenue comme territoire pilote du dispositif Avenir Montagne Ingénierie. En tant que territoire-pilote, nous pouvons être le lieu de démonstration d'une transition du tourisme de moyenne montagne, à inventer collectivement, qui ne fait pas table-rase du passé et ne laisse personne sur le bord du chemin. Nous nous sommes collectivement et résolument engagés dans cette démarche de transition, avec tous nos partenaires et acteurs locaux, pour ouvrir des voies nouvelles, remplacer la crainte du lendemain par l'envie d'avancer, avoir de l'audace, se donner le droit à l'erreur. Il nous faudra faire-ensemble pour réussir.

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffier	RHF	Sec P
Date arrivée : 30 OCT. 2023					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Chargé COM	Chargé mission	Sec PS

Au sein d'une offre diversifiée, nous considérons que les activités neige/glisse/ski mais en les repositionnant à leur « juste » place à court et moyen terme. L'enjeu est de réussir à garder notre village-station attractif, accueillant, été comme hiver : donner une large place aux activités de plein air, de sport nature, à la culture, à la découverte de nos patrimoines et savoirs-faire locaux, à la mise en valeur de nos paysages et espaces naturels, à la qualité du « bien-vivre ensemble » en montagne, etc.

Dans cette vision, le domaine skiable doit être repensé, tant dans l'offre de pistes que dans le système de remontées mécaniques. Nous considérons qu'il faut conserver l'accès des pratiquants à La Scia, qui en est le point haut et qui représente l'espace attractif « vitrine » du domaine hivernal des Hauts de Chartreuse, et qui est le moins sensible aux effets immédiats du réchauffement climatique.

Notre station bénéficie d'une proximité forte avec de grandes agglomérations (Voiron, Grenoble, Chambéry, Lyon) et à ce titre peut avantageusement offrir à ce public urbain des séjours d'une durée de 1 à 3 jours et répondre à leurs attentes d'activités de découverte et de sports nature, dont le ski fait partie, pour la période hivernale. Dans ce cadre, l'offre d'hébergements devra être améliorée, pour répondre aux attentes actuelles.

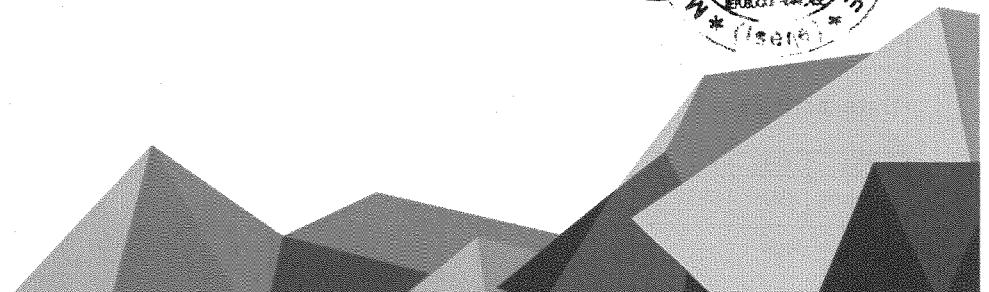
Nous sommes favorables à une initiative collective de gestion de la station, convaincus que le tourisme en Chartreuse doit se développer avec l'adhésion des acteurs locaux, dans un projet où chacun prend sa part au risque et participe à la même dynamique. Un projet partagé et co-construit peut trouver sa place, avec les habitants, les associations, les entreprises, les commerçants, les hébergeurs ou restaurateurs, les prestataires d'activités (socio-professionnels, loueurs, accompagnateurs en montagne, etc.), les partenaires institutionnels, les investisseurs. Ainsi, la Commune de Saint Pierre de Chartreuse souhaite afficher ainsi son soutien à la gestion de la station, réinventée, par un COLLECTIF, offrant des activités et un accueil 4 saisons et diversifiés. Nous pensons que des voies comme la création d'une « SCIC », pour développer et exploiter ensemble l'offre élargie de notre station de demain, sont à explorer, avec des montages administratifs innovants à expérimenter.

Les acteurs locaux, partenaires et, élus sont motivés pour se mettre autour de la table et repenser la montagne en prenant en compte les changements climatiques, écologiques et sociétaux. Un nouveau récit, positif, pour une montagne en transition tournée vers l'avenir est à construire collectivement. De nouveaux modes de gouvernances partagées sont à expérimenter. Il s'agit d'une opportunité à saisir d'innovation et d'exemplarité, dont d'autres territoires pourront s'inspirer.

Dans le cadre du dispositif Avenir Montagne, l'Adjoint au Commissaire de massif avait employé la formule de « laboratoire vivant » pour qualifier notre territoire de projet. Ce courrier de réponse est ainsi l'occasion pour moi de solliciter l'Etat, par le biais d'Avenir Montagne et de la Banque des Territoires, pour nous accompagner dans notre projet de transition de nos villages-stations de moyenne montagne, et nous autoriser à être le terrain d'expérimentation de nouvelles solutions, en matière de projet, de gouvernance coopérative, de montage administratif et financier et de partenariats entre les entreprises, les collectivités, les associations, les habitants. Ces solutions seront certainement l'avenir, demain, de tous nos territoires de montagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI





Yves GUERPILLON

446 chemin de Garcinière

38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse

yves.guerpillon@saintpierredechartreuse.fr

P. 06 11 14 49 37

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHONE ALPES

Le 10 novembre 2023

Objet : « rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour les exercices 2017 et suivants dans le cadre d'une enquête nationale relative au tourisme hivernale face au changement climatique ».

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de mes remarques sur le rapport d'observations.

Le rapport concerne essentiellement le domaine skiable et la gestion des remontées mécaniques.

En premier lieu, et dans le but d'une projection dans le futur, pour une station fondée en 1951, il me semble dommageable que l'analyse financière se borne aux années 2017-2022, période pendant laquelle la Communauté de Communes a géré la station de ski sans expérience avec un personnel de direction ayant aucune compétence dans ce domaine (Dans un esprit de continuité, elle aurait pu conserver la direction précédente qui avait de nombreuses références).

Voici quelques exemples :

- Les charges de personnel annuelles sont de 651 000 € (moyenne 2017-2020) alors qu'elles étaient de 522 000 € (moyenne 2012-2015) pour le même périmètre et proche du ratio de 30 % du chiffre d'affaires (moyenne Domaine Skiable de France).
- La Communauté de Communes a augmenté la dette pour équilibrer ses charges de fonctionnement : Elle a contracté deux emprunts de 300 000 € et dépensé une ligne de trésorerie de 400 000 € pour équilibrer les charges d'exploitation et ainsi doubler la dette du domaine skiable alors que la dette précédente ne correspondait qu'à des investissements.
- Le chiffre d'affaires moyen de 2007 à 2016 était de 1 540 k€ alors qu'il est devenu 1260 k€ pour la période 2017-2020.
D'ailleurs la courbe du graphique n°6 est trompeuse car elle n'est pas à périmètre constant et la courbe pointillée descendante ne correspond vraisemblablement pas à une régression linéaire si on considère que le temps est la seule variable qui influe le chiffre d'affaires.
Selon les données communiquées par les stations (CA et nombre de journées skieurs), en 2018 le prix du forfait journalier moyen est de 25 € pour Villard-de-Lans, 17 € pour Métabief et 10 € pour Saint-Pierre-de-Chartreuse.
- La station a été fermée par arrêté préfectoral 38-2020 du 13 mars 2020 : « Considérant l'incapacité de l'exploitant à résoudre ses fragilités organisationnelles et à gérer de manière satisfaisante la sécurité de l'exploitation, considérant la menace pour la sécurité qui en résulte » le Préfet de l'Isère « suspend l'exploitation de l'ensemble des installations et remontées mécaniques de l'EPIC Cœur de Chartreuse (télécabine, télésièges, remontées à perches, tapis roulant) ». Les autres stations ont été fermées le dimanche 15 mars au soir pour lutter contre l'épidémie COVID.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a pris la compétence ski alpin et remontées mécaniques par suite de la dissolution (dans le cadre de la Loi NOTre) de tous les syndicats intercommunaux de station de ski du département de l'Isère.

Ainsi, il en a été de même pour les Sept Laux et le Collet d'Allevard. Certes, nous avons conscience de la responsabilité importante pour notre commune dans cette gestion. Mais nous estimons que la Communauté de Communes n'en avait pas plus la capacité. C'est pourquoi, dès 2014, nous avons proposé de créer une SPL (Société Publique Locale), une SEM ou une SEMOP, en élargissant le capital au Pays Voironnais (qui avait montré à l'époque un certain intérêt).

Mais la réponse de la Communauté de Communes et de Saint Laurent du Pont avait été : « Nous sommes assez grands pour gérer la station ».

Dès la création de Cœur de Chartreuse, son Président a revendiqué la compétence ski alpin. En janvier 2015, il a confirmé cette demande au préfet. Il a repris la gestion du domaine skiable après l'hiver peu enneigé 2015-2016. Alors les principales stations de Chartreuse et Belledonne présentaient toutes un déficit : Sept Laux (1.7 M€), Collet d'Allevard (500 000 €), SPC (500 000 €). Le Grésivaudan a repris les stations et leur déficit. En Chartreuse, les communes ont gardé leur déficit et transféré la station avec les installations en état (toutes les visites d'entretien étant réalisées) et les seules dettes d'investissement que la Communauté de communes allait exploiter (1 M€ en 2021).

L'exploitation au jour le jour depuis 2021 a conduit à la fermeture de deux magasins de sport, d'un restaurant au pied des pistes, et à un bon nombre de salariés des remontées mécaniques de chercher et trouver un emploi dans d'autres stations. C'est sans doute l'une des causes de la baisse de la population de 5 % pendant cette période.

Dans les classements touristiques Saint-Pierre-de-Chartreuse appartenait à la première catégorie : « station classée de tourisme » depuis 1938. Ce classement était renouvelé régulièrement tous les douze ans. Mais à la suite du dossier de demande de renouvellement de 2015, les compléments sollicités par la Préfecture, n'ont pas été fournis en 2017 ; si bien que la commune a perdu cette spécificité le 01/01/2018 et l'augmentation fictive de 50% de sa population pour le calcul de la Dotation de Fonctionnement de l'Etat comme le relève ce rapport. Puis elle a démissionné de l'ANETT (Association Nationale des Territoires Touristiques).

La diversification des activités touristiques l'été est effectivement importante.

Si 50 % des touristes qui viennent l'hiver ne skient pas, l'esprit ski de la station est souvent un des motifs de leur séjour. Une étude approfondie sur ce sujet de la station suisse de Crans Montana, montre que ces hivernants non-skieurs ne viendraient pas s'il n'y avait pas de station de ski et l'esprit sportif associé.

La diversification engagée avec le VTT de descente à la Combe de l'Ours, a été stoppée par la Communauté de Communes. Pendant les cinq ans de ma présidence, les difficultés avec les alpages et la forêt étaient résolues. Le petit équilibre était atteint (voir la comptabilité analytique du SIVU) et il n'y avait pas lieu de compter l'amortissement qui existe même pour une remontée à l'arrêt. Il est intéressant de noter qu'en juillet-Août, il y avait plus de promeneurs que de cyclistes. D'ailleurs, les stations ciblent leurs activités touristiques l'été avec un accès à la montagne grâce à quelques remontées mécaniques qui fonctionnent.

Rappelons-nous qu'à la création de la station en 1951 et ce jusqu'au cours des années 1990, deux remontées mécaniques fonctionnaient l'été pour accéder à la Scia, ainsi que les week-ends dans l'intersaison.

Ce rapport d'observations pointe les enjeux de la requalification et du développement des hébergements touristiques. Ce point est effectivement important aussi bien pour l'été que pour l'hiver.

Il y aurait lieu dans le PLUih de créer une zone hôtelière. Nous pensons par exemple au secteur situé sous le hameau du Carrelet.

L'activité de ski nordique est aussi importante l'hiver. Un SIVOM avait été créé pour son développement autour de Chamechaude avec les communes de Sarcenas et du Sappey, transformé ensuite en un SIVOM avec la METRO. Il est regrettable que Saint-Pierre-de-Chartreuse en soit sortie et ait repris sa compétence, d'autant que l'évolution climatique soit favorable au développement du Col de Porte.

Les différents modes d'exploitation entre 2021 et 2022 ont montré sans ambiguïté que le domaine skiable perdait de son attractivité, sans le fonctionnement de la télécabine (d'ailleurs c'est la remontée la plus utilisée d'après les comptages) ; d'autant que le domaine débutant du Planolet est à 1 000 m d'altitude et celui des Essarts à 1350 m. C'est la base de la proposition du candidat ayant répondu à la consultation du DSP de mai 2023.

Beaucoup de fausses informations ont été répandues sur cette installation. L'audit de la Société Sarrasola a rétabli la vérité. Cette télécabine est l'épine dorsale du domaine skiable, sans laquelle l'exploitation de l'ensemble ne pourra pas être équilibrée, faute d'une clientèle suffisante (le retour clients de l'exploitation SSIT relève de nombreuses réclamations sur la non-ouverture des remontées mécaniques sur le secteur Saint Pierre de Chartreuse : Télécabine + Essarts). Le fonctionnement de cette installation l'été pourrait permettre de développer l'offre estivale.

L'équilibre financier de la station ne peut être recherché que par l'augmentation de son chiffre d'affaires grâce à des investissements et un commercial attractif dans un bassin de vie de 2 millions d'habitants :

- Mise en place d'un contrôle d'accès permettant comme dans toutes les stations une grande flexibilité des forfaits, et de lutter efficacement contre la fraude.
- Développement de front de neige au niveau des Essarts et amélioration de l'offre ski au-dessus de cette altitude :
 - . Remplacement de télésiège de la Scia par deux téléskis : Pré de l'Arc et Combe Noire ;
 - . Démontage du télésiège du Creux de la Neige de la neige et son remplacement par une remontée ayant le même point d'arrivée et accessible depuis la gare d'arrivée du télésiège des Fraisses ;
 - . Création d'une nouvelle piste Creuse de la Neige-Fraisses (la plus au Nord et la plus haute du domaine) et exploitable en parallèle avec la piste du Creux de la Neige.

Ce développement devrait être accompagné par celui de l'immobilier de loisirs notamment aux Essarts (selon l'OAP du PLUih) qui deviendrait le pilier des activités quatre saisons.

L'amélioration nécessaire des ressources en eau des Essarts sera à étudier et à mettre en œuvre avec l'augmentation des moyens en neige de culture.

L'eau dans le massif de la Chartreuse est en apparence abondante mais les caractéristiques karstiques du territoire, véritable château-d'eau rendent difficile son accès. D'autre part, les effets de l'évolution climatique, s'ils ne changent pas la pluviométrie annuelle (la plus ancienne station météo des Alpes, celle de Chamonix montre une stabilité sur 150 ans), provoquent un décalage des pluies vers le printemps et l'automne, avec un déficit l'hiver et l'été.

Pour s'affranchir de ces difficultés, l'Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse recommande la création de bassins de stockage d'altitude avec pour objectif une utilisation multi activités : eau potable, alpage, neige de culture, espace ludique d'été, pêche.

Ainsi, le développement 4 saisons passe par la création d'une retenue collinaire aux Essarts d'une capacité de l'ordre de 50 000 m³. Une production d'énergie pour pompage-turbine pourrait être associée à ce bassin.

Cet équipement rentre tout à fait dans les axes du CRTE lancé par l'Etat (contrat de relance et de transition écologique), qui rassemble plusieurs dispositifs de financement. Des subventions de la Région AURA sont disponibles. Il correspond également aux objectifs du projet de territoire de Cœur de Chartreuse.

En ce qui concerne la situation financière de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, ce rapport pointe un sous investissement ancien dans l'entretien et le renouvellement des équipements et des réseaux. Il en attribue la cause aux efforts consentis pour le domaine skiable. Or, les aides de la commune à la Régie, puis au SIVU, n'ont jamais dépassé 100 000 € par an et n'oublions pas les bonnes années la levée de la taxe sur les remontées mécaniques.

La cause principale de ces difficultés est plutôt de rechercher dans la taille de la commune (la 2^e plus grande du département) et ses moyens financiers limités par sa population de 1000 habitants. Il y a 40 km de route à entretenir et déneiger. La commune des Echelles ne compte que 1.5 km de route !

Une dégradation importante de la situation financière de la commune en 2022 est expliquée par les chutes de neige importantes en janvier et février 2022 notamment. Cette explication ne tient pas. Il ne faut pas oublier les revenus exceptionnels des années précédentes : augmentation des impôts plus que nécessaire pour combler le déficit du SIVU demandé par CCCC et vente d'une forêt pour 250 000 €. D'ailleurs cette situation difficile va augmenter en 2023. Il aurait été utile que ce rapport comprenne également l'analyse du budget 2023 pour aider la collectivité à en prendre conscience.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Yves GUERPILLON



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 038-200040111-20231219-23_204-DE



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>